

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_041**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction du Projet Urbain

**Délibération n° DELI2021\_041**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014 rendant obligatoire le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi, sauf opposition d'au moins 25% des communes représentant 20% de la population ;

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire qui prévoit, en son article 5, que le délai dans lequel les communes peuvent s'opposer à ce transfert court désormais du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021 ;

Considérant que si ce transfert n'a pas eu lieu, la loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés (existant à la date de publication de la loi ALUR, soit le 27 mars 2014, ainsi que celles créées ou issues d'une fusion, postérieurement à cette date). Ainsi, ces EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Considérant toutefois que la loi prévoit à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres : si, dans les trois mois précédant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu ;

Considérant que la Ville de Romans-sur-Isère a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme le 26 mars 2018 avec la refonte globale de son document d'urbanisme : mise en compatibilité avec les documents de rangs supérieurs, définition d'un nouveau projet de territoire, écriture de nouvelles règles adaptées aux enjeux identifiés et aux spécificités locales ;

Considérant que cette procédure de révision générale est toujours en cours et sera menée à terme, avant d'entrevoir un potentiel transfert de la compétence PLUi à l'échelle intercommunale ;

Considérant aussi qu'il ressort qu'au niveau communal, il semble inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon les formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- s'opposer au transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo,
- demander au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**  
**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_042**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 6  
Absents : 2

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Réhabilitation du local commercial 10-12 place Maurice Faure : création de servitudes pour l'installation d'une conduite d'extraction d'air

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_042**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Réhabilitation du local commercial 10-12 place Maurice Faure : création de servitudes pour l'installation d'une conduite d'extraction d'air

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°2019-005 en date du 4 février 2019 et n°2019-005 en date du 3 juin 2019 approuvant l'acquisition par la Commune du local commercial constituant le lot n°14 de la copropriété située 2 rue du Mouton et cadastrée BK 1149 et les lots n°1 à 5 de la copropriété située 10 place Maurice et cadastrée BK 690 et BK 767, pour sa réhabilitation et l'implantation d'une activité de type restauration ;

Vu les actes de vente correspondants en date du 24 septembre 2019 et du 26 septembre 2019 ;

Considérant que pour réhabiliter ce local commercial et lui permettre d'accueillir une activité de restauration dans le respect des normes, il convient de procéder à l'installation d'une conduite d'extraction d'air sur les murs appartenant aux copropriétés des immeubles situés 2 et 6 rue du Mouton ainsi que 10 place Maurice Faure ;

Considérant qu'il convient donc de constituer une servitude pour l'installation de cette conduite d'extraction d'air sur les propriétés suivantes au profit de la Commune conformément au plan annexé à la présente délibération :

- immeuble situé 2 rue du Mouton et cadastré BK 1149,
- immeuble situé 6 rue du Mouton et cadastré BK 1150,
- immeuble situé 10 place Maurice Faure et cadastré BK 690 et BK 767 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution de servitudes à titre gratuit au profit de la Commune pour l'installation d'une conduite d'extraction d'air sur les murs de l'immeuble situé 2 rue du Mouton et cadastré BK 1149, de l'immeuble situé 6 rue du Mouton et cadastré BK 1150 et de l'immeuble situé 10 place Maurice Faure et cadastré BK 690 et BK 767 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout document afférent, notamment les actes authentiques pour constituer les servitudes.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 37 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_043**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Désaffectation et déclassement de l'ancien centre technique communal Duchesne

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_043**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Désaffectation et déclassement de l'ancien centre technique communal Duchesne

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et L.3112-4 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-128 en date du 17 septembre 2020 portant sur la cession de l'ancien centre technique communal Duchesne à Valence Romans Habitat ;

Considérant que, par délibération susvisée, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la désaffectation et du déclassement de l'ancien centre technique communal Duchesne dans le cadre de sa cession ;

Considérant que les bâtiments de l'ancien centre technique communal Duchesne sont désormais libres de toute occupation ;

Considérant qu'il convient désormais de constater la désaffectation puis de procéder au déclassement de l'ancien centre technique communal Duchesne, cadastré BH 580 et BH 584 et d'une surface cadastrée de 2 029 m<sup>2</sup>, afin de permettre sa cession à Valence Romans Habitat à l'euro symbolique conformément à la délibération du Conseil Municipal susvisée ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation de l'ancien centre technique communal Duchesne, cadastré BH 580 et BH 584 et d'une surface cadastrée de 2 029 m<sup>2</sup> ;
- d'approuver son déclassement du domaine public communal pour faire entrer son emprise dans le domaine privé communal ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tous documents afférents à ce déclassement.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_044**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 7  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Lieux-dits Presle et Meilleux Ouest : bail rural au profit de Monsieur Maxime ROZAND

**Rapporteur :** Philippe LABADENS



## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_044**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Lieux-dits Presle et Meilleux Ouest : bail rural au profit de Monsieur Maxime ROZAND

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.411-1 et suivants et R.411-1 et suivants du Code rural ;

Vu le bail à ferme en date du 1<sup>er</sup> novembre 1990 au profit de Monsieur Michel ROZAND pour la mise à disposition de terrains agricoles initialement cadastrés AL 20, AL 100, AL 128, AL 130, AL 131, AL 137, AL 142, AL 143, AL 144, AM 102 et AM 126 d'une surface totale cumulée de 8 ha 74 a 92 ca, substitués par les terrains cadastrés ZA 74 et ZB 28, pour une surface totale cumulée de 8 ha 09 a 82 ca, dans le cadre du remembrement lié au contournement du Nord-Ouest romanais ;

Vu le legs de Madame Ginette VERGNE à la Commune portant notamment sur les parcelles cadastrées ZA 74 et ZB 28 ;

Vu la demande de Monsieur Michel ROZAND de céder son bail à son fils, Monsieur Maxime ROZAND ;

Vu le projet de bail rural entre la Commune et Monsieur Maxime ROZAND pour les parcelles cadastrées ZA 74 et ZB 28 situées respectivement lieux-dits Presle et Chatiou Ouest ;

Considérant qu'il convient de procéder à la cession du bail susvisé ;

Considérant néanmoins que dans un souci de clarification il apparaît nécessaire de convenir d'un nouveau bail rural qui annule et remplace le bail à ferme en date du 1<sup>er</sup> novembre 1990 susvisé ;

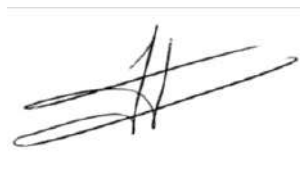
Il est proposé au Conseil Municipal :

- de mettre à disposition de Monsieur Maxime ROZAND, par le biais d'un bail rural qui annule et remplace le bail à ferme en date du 1<sup>er</sup> novembre 1990 entre Madame Estella VERGNE et Monsieur Michel ROZAND, les terrains cadastrés ZA 74 et ZB 28 situés respectivement lieux-dits Presle et Chatiou Ouest, d'une surface totale cumulée de 8 ha 09 a 82 ca, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 contre le paiement d'un fermage annuel fixé à 1 198,53 € ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer le bail rural et tout document s'y afférant.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_045**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 7  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Local situé 10 et 12 place Maurice Faure : exonération des loyers jusqu'à l'ouverture du restaurant Magma Terra

**Rapporteur :** Anthony COURBON

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_045**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Local situé 10 et 12 place Maurice Faure : exonération des loyers jusqu'à l'ouverture du restaurant Magma Terra

**Rapporteur** : Anthony COURBON

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019-237 en date du 16 décembre 2019 approuvant la location par le biais d'un bail commercial à Madame Tiffany AILLAUD, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, du local situé 10 et 12 place Maurice Faure à l'issue de sa rénovation et son aménagement pour l'installation du restaurant Magma Terra ;

Vu la promesse de bail avec Madame Tiffany AILLAUD en date du 21 février 2020 et son avenant en date du 2 mars 2021 prorogeant la durée de ladite promesse jusqu'au 30 septembre 2021 ;

Considérant qu'en conséquence de la crise sanitaire les travaux de rénovation et d'aménagement du local situé 10-12 place Maurice Faure ont été retardés ;

Considérant qu'à cet effet la validité de la promesse de vente susvisée a été prorogée jusqu'au 30 septembre 2021 ;

Considérant toutefois que Madame Tiffany AILLAUD, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, doit signer le bail commercial dans le courant du mois de juillet 2021 afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement ainsi que d'obtenir le déblocage des fonds nécessaires à leur réalisation ;

Considérant donc qu'il convient d'exonérer Madame Tiffany AILLAUD, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, du paiement des loyers jusqu'à l'ouverture du restaurant Magma Terra et dans la limite du 30 septembre 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'exonération du paiement des loyers pour le local situé 10 et 12 place Maurice Faure jusqu'à l'ouverture du restaurant Magma Terra et dans la limite du 30 septembre 2021 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents afférents à cette exonération.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**  
**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_046**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 29  
Procurations : 6  
Absents : 4

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Edwige ARNAUD, Alexandre CORTOT, Jean-François BOSSANNE, Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Approbation des comptes de gestion 2020

**Rapporteur :** Philippine GAULT

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction commune des finances

**Délibération n° DELI2021\_046**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Approbation des comptes de gestion 2020

**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Comptable public a fourni le compte de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes (eau, régie Romans Scènes et stationnement) qui décrit l'ensemble des opérations budgétaires de l'exercice et retrace l'état de l'actif et du passif de la collectivité ;

Considérant que le compte de gestion doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater la concordance entre les deux documents (compte de gestion et compte administratif) ;

Les services municipaux et les services du Comptable public ont procédé aux vérifications permettant de constater la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'arrêter les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes eaux, régie Romans Scènes et stationnement du Comptable public pour l'exercice 2020.

-----  
**La délibération est adoptée à la majorité par :**

**- 32 voix pour**

**- 3 voix contre**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_047**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 29  
Procurations : 6  
Absents : 4

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Edwige ARNAUD, Alexandre CORTOT, Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Budget principal : compte administratif 2020

**Rapporteur :** Philippine GAULT



**Séance du 29 juin 2021**

**Service** : Direction commune des finances  
**Délibération n°** DELI2021\_047  
**Commission** : Administration et finances  
**Objet** : Budget principal : compte administratif 2020  
**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

A l'issue de l'article 107 de la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est annexée à la présente délibération.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2020.

Les réalisations de l'exercice 2020 pour le budget principal se présentent de la manière suivante (opérations réelles et d'ordres) :

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	40 694 231,18 €	46 190 538,97 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	14 490 999,69 €	20 136 864,13 €

**I. La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**1.1 Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
011 - Frais de fonctionnement des services	5 607 257,89 €	6 177 450,21 €	6 407 470,50 €	230 020,29 €	6,90%
012 - frais de personnel	20 493 688,43 €	20 646 820,54 €	20 751 226,16 €	104 405,62 €	0,63%
65 - financements externes : contingents et subventions	6 471 084,62 €	6 410 086,72 €	6 544 505,81 €	134 419,09 €	0,57%
<b>Total des dépenses de gestion</b>	<b>32 572 030,94 €</b>	<b>33 234 357,47 €</b>	<b>33 703 202,47 €</b>	<b>468 845,00 €</b>	<b>1,72%</b>
014 - prélèvements sur la fiscalité	396 438,00 €	394 019,00 €	373 704,00 €	- 20 315,00 €	-2,91%
66 - frais financiers	2 572 773,34 €	2 457 398,23 €	2 350 784,39 €	- 106 613,84 €	-4,41%
67 - charges exceptionnelles	61 072,86 €	88 601,29 €	66 113,43 €	- 22 487,86 €	4,04%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>35 602 315,14 €</b>	<b>36 174 375,99 €</b>	<b>36 493 804,29 €</b>	<b>319 428,30 €</b>	<b>1,24%</b>
68 - provisionnement	1 231 800,00 €	- €	- €	- €	-100,00%
Opérations d'ordre : amortissement et écriture désensibilisation dette	3 995 178,26 €	4 634 812,92 €	4 200 426,89 €	- 434 386,03 €	S.O.
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>40 829 293,40 €</b>	<b>40 809 188,91 €</b>	<b>40 694 231,18 €</b>	<b>- 114 957,73 €</b>	<b>-0,17%</b>

Les principaux postes de dépense sont :

- Les charges de personnel : l'évolution naturelle de ces dépenses en raison du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimée à +2% par an. Avec une augmentation de +0,75% de 2018 à 2019 et de +0,51% de 2019 à 2020, celle-ci est maîtrisée.
- Les subventions et autres charges dont les subventions aux associations et la contribution au SDIS s'élèvent à 6 544 505,81 €. Le montant des subventions aux associations se stabilise depuis 2017 à 2M€.
- Les charges à caractère général qui correspondent aux dépenses effectuées en direct pour financer le coût des services publics : l'augmentation de +3,72 % entre 2019 et 2020 est due, pour 80%, à la croissance des assurances « dommages au bien » suite aux intempéries de 2019, et également à des dépenses supplémentaires pour l'entretien des voiries et des bâtiments qui sont nécessaires pour maintenir le patrimoine en l'état.
- Les frais financiers poursuivent leur diminution régulière depuis la sortie de la dette toxique.
- Le prélèvement sur la fiscalité correspond à un dispositif technique issu de la réforme de la taxe professionnelle ainsi que des régularisations sur la taxe d'habitation sur les locaux vacants.

## 1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
013 - remboursement frais de personnel	243 819,61 €	250 642,19 €	238 923,66 €	- 11 718,53 €	-1,01%
70 - produits des tarifs et du domaine	1 374 946,12 €	1 541 954,81 €	1 224 392,14 €	- 317 562,67 €	-5,63%
73 - produits de la fiscalité	29 367 416,63 €	30 429 699,22 €	30 585 719,26 €	156 020,04 €	2,05%
74 - dotations et participations externes	8 240 550,72 €	8 372 909,50 €	8 377 857,24 €	4 947,74 €	0,83%
75 - autres produits (loyers et charges)	907 418,92 €	759 389,55 €	598 377,63 €	- 161 011,92 €	-18,79%
76 - produits financiers	1 587 356,90 €	1 587 356,90 €	1 587 356,90 €	- €	0,00%
77 - produits exceptionnels hors cession	543 776,86 €	1 138 557,45 €	1 615 634,85 €	477 077,40 €	72,37%
<b>Total des recettes réelles de</b>	<b>42 265 284,56 €</b>	<b>44 080 509,52 €</b>	<b>44 228 261,68 €</b>	<b>147 752,06 €</b>	<b>2,30%</b>
775 - produit des cessions	1 031 379,87 €	1 714 266,89 €	1 259 099,87 €	- 455 166,92 €	-10,49%
78 - reprise provision dette toxique	400 000,00 €	1 321 800,00 €	400 000,00 €	- 921 800,00 €	0,00%
Opérations d'ordre	762 981,43 €	430 333,82 €	303 177,32 €	- 127 156,50 €	S.O.
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>44 458 646,86 €</b>	<b>47 546 900,33 €</b>	<b>46 190 538,87 €</b>	<b>-1 356 361,36 €</b>	<b>1,93%</b>

Au niveau global, les recettes de fonctionnement sont en diminution de -2,85% par rapport au CA 2019.

Les principaux postes de recette sont :

- Les impôts et taxes : principalement la taxe d'habitation et les taxes foncières. En 2019, des « rôles supplémentaires » conséquents (+ 130 k€) avaient donné des résultats en nette augmentation, associés à une actualisation automatique des bases d'un niveau « élevé ». En comparaison, l'actualisation des bases sur 2020 est d'un niveau « moyen ».  
Sur ce chapitre on note également les variations suivantes :
  - le montant de l'attribution de compensation de 2020 est d'un niveau moyen entre 2018 et 2019. Cette recette varie en fonction des coûts des services communs et du niveau de service rendu notamment en matière d'achat public,
  - le COVID a généré d'importantes pertes de ressources notamment sur les droits de place et la taxe sur l'électricité. Pour autant, le dynamisme du marché immobilier de Romans-sur-Isère a permis d'éviter l'effondrement des droits de mutation. En effet, de manière complètement atypique, les recettes de la taxe additionnelle sur les droits de mutation progressent encore en 2020,
- Les dotations et participations dont les dotations versées par l'Etat (5,87 M€) qui se stabilisent depuis 2017,
- Les produits des services : recettes liées aux cantines et aux services périscolaires, les redevances d'occupation du domaine public... Le résultat 2020 est impacté par la crise sanitaire et les confiné-



ments ayant entraîné la fermeture des services scolaires, dont la restauration, et périscolaires de mi-mars à mi-mai 2020,

- Les produits exceptionnels : ces recettes poursuivent leur croissance du fait des remboursements d'assurance au titre des dépenses engagées en 2019 suite à l'épisode de grêle de juin,
- Les produits de cession : sur l'année 2020, ils sont constitués essentiellement de la vente de terrains Porchier à Délifrance pour 1 200 330 €.

## **II. La section d'investissement**

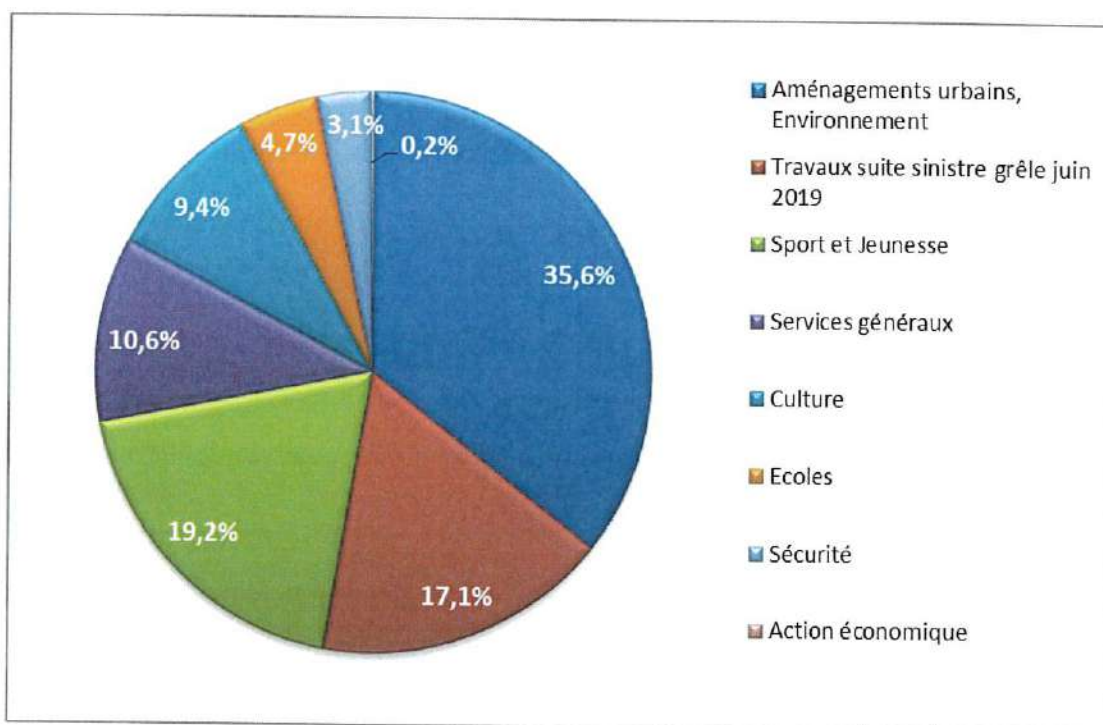
### **2.1 Les dépenses d'investissement**

Le volume des investissements réels et d'ordre réalisés en 2020 est de 14,5 millions d'euros.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
Remboursement du capital de la dette	4 126 981,52 €	4 212 158,59 €	4 167 878,05 €	- 44 280,54 €	0,49%
Dépenses d'équipements y compris	10 451 678,13 €	8 880 681,39 €	9 147 532,58 €	266 851,19 €	-6,45%
Autres dépenses d'investissement	706 807,42 €	405 381,48 €	133 532,82 €	- 271 848,86 €	-56,53%
Dépenses d'ordre	1 289 964,99 €	538 388,60 €	1 042 056,44 €	503 667,84 €	S.O.
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>16 575 432,06 €</b>	<b>14 036 610,06 €</b>	<b>14 490 999,89 €</b>	<b>454 389,83 €</b>	<b>-6,50%</b>

En 2020, les dépenses d'équipement réalisées s'élèvent 9,1 M€.

<b>Dépenses d'équipement par fonction</b>	
Aménagements urbains, Environnement	3 256 583,02 €
Travaux suite sinistre grêle juin 2019	1 567 960,35 €
Sport et Jeunesse	1 760 053,98 €
Services généraux	969 971,80 €
Culture	858 949,83 €
Ecoles	425 731,90 €
Sécurité	287 631,10 €
Action économique	20 651,00 €
<b>Total</b>	<b>9 147 532,58 €</b>



Les principales dépenses réalisées en 2020 sont les suivantes :

Projet/Opération	Avancement en 2020	Dépenses
Aménagement Ecole de rugby	Inauguré fin 2020	1 101 938,46 €
Réfection toiture Musée		680 435,96 €
Acquisitions foncières auprès d'EPORA		510 000,00 €
Réfection du carillon de la Tour Jacquemart	Début de l'opération	317 707,03 €
Réaménagement de l'ilot Balzac	Début de l'opération	294 030,69 €
Aménagement de la Place Zamenhof	Solde de l'opération	269 501,78 €
Aménagement de la Rue Réaumur	Solde de l'opération	263 953,61 €
Déploiement de la vidéo-protection dans tous les quartiers		258 542,67 €
Réaménagement de la Maison du Mouton	Début de l'opération	323 200,00 €
Travaux Gymnase Marius Mout dont chauffage		179 984,78 €
Nouvelle signalétique Musée de la chaussure		153 436,15 €
Mise en accessibilité des quais bus	Début de l'opération	148 549,56 €
Aménagement Rue Katia Kraft		114 690,94 €

## 2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 20,1 M €.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
Affectation du résultat	2 593 077,96 €	2 963 056,30 €	7 908 779,42 €	4 945 723,12 €	74,64%
FCTVA	713 985,66 €	1 259 406,26 €	1 524 552,90 €	265 146,64 €	46,13%
Subventions	2 198 005,69 €	3 509 296,37 €	2 898 203,81 €	- 611 092,56 €	14,83%
Emprunts	- €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	- 500 000,00 €	S.O.
Autres ressources propres	777 734,52 €	468 835,38 €	866 021,99 €	397 186,61 €	5,52%
Recettes d'ordre	4 522 161,82 €	4 742 867,70 €	4 939 306,01 €	196 438,31 €	S.O.
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>10 804 965,65 €</b>	<b>15 443 462,01 €</b>	<b>20 136 864,13 €</b>	<b>4 693 402,12 €</b>	<b>36,52%</b>

Les recettes issues des financeurs extérieurs sont stables. En 2019, le montant contenait une recette

exceptionnelle, la moitié de la somme du fonds de concours de l'Agglo auquel Romans peut prétendre.

Les subventions perçues sur 2020 concernent notamment le produit des amendes de police (460 k€) mais également un acompte de la subvention de la Région pour la place Zamenhof (345 k€), le solde de la subvention de la Région pour le Champ de Mars (240k€) ou encore un acompte de 203 k€ du Département pour l'école de Rugby, à titre d'exemples.

### III. Etat de la dette – Budget Général

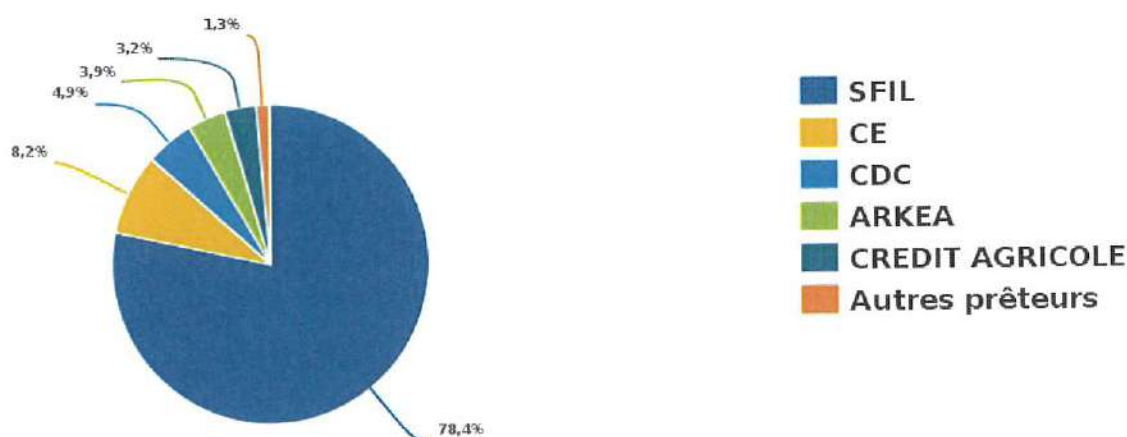
En 2020, la Ville a mobilisé un emprunt de 2M€ au taux fixe de 0,64% auprès d'Arkéa (nom commercial d'une des composantes du Crédit mutuel). Sur cette consultation, plusieurs prêteurs se sont positionnés, indicateur de la bonne santé financière de la collectivité.

Au 31 décembre 2020, la dette de ville de Romans-sur-Isère est composée de 42 emprunts, pour un capital restant dû de 52,96 M €. Le taux moyen à cette date est de 3,49 %, pour une durée résiduelle de 17 ans et 7 mois.

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Dette liée au fonds de soutien	15 873 k€	14 286 k€	12 699 k€
L'encours de dette, hors fonds de soutien, est de	53 708 k€	53 343 k€	52 962 k€
Son taux moyen s'élève à	3,62 %	3,58 %	3,49 %
Sa durée résiduelle moyenne est de	18 ans et 8 mois	18 ans et 2 mois	17 ans et 7 mois
Sa durée de vie moyenne est de	10 ans et 10 mois	10 ans et 6 mois	10 ans et 1 mois

La dette de la ville est contractée auprès de 6 groupes bancaires : la SFIL, la Caisse d'Épargne, la Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Mutuel Arkea, le Crédit Agricole et Dexia CL.

#### Dette par prêteur dont celle liée au fonds de soutien



La dette de la ville apparaît sécurisée depuis 2016.

Considérant les résultats du compte administratif 2020 pour le budget principal ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 de la Commune de Romans-sur-Isère.

Avant de procéder au vote, Madame Marie-Hélène THORAVAL quitte la salle du conseil. Le Conseil municipal est sous la présidence de Madame Nathalie BROSSE.

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 27 voix pour
- 8 voix contre

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



**Télétransmission**

Affichage



Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID : 026-212602817-20210708-DELI2021\_047-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_048**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39

Présents : 29

Procurations : 6

Absents : 4

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Edwige ARNAUD, Alexandre CORTOT, Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Budget annexe eau : compte administratif 2020

**Rapporteur :** Etienne-Paul PETIT

**Séance du 29 juin 2021****Service** : Direction commune des finances**Délibération n°** DELI2021\_048**Commission** : Administration et finances**Objet** : Budget annexe eau : compte administratif 2020**Rapporteur** : Etienne-Paul PETIT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

A l'issue de l'article 107 de la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est annexée à la délibération présentant le Compte administratif du budget principal.

Suite au transfert subi de la compétence eau potable, ce budget continue de retracer les flux. L'Agglomération a signé avec la ville une convention de délégation de compétence, Romans-sur-Isère poursuit donc sa gestion de la politique de l'eau. Pour 2021, elle prendra une nouvelle forme budgétaire en raison d'une circulaire préfectorale en la matière.

Résultats de la section de fonctionnement :

Chap.	Type de dépenses	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
011	Charges à caractère général	102 581,86 €	108 489,24 €	117 250,69 €	10 761,45 €	6,91%
012	Charges de personnel	86 165,11 €	87 438,18 €	89 125,75 €	1 687,57 €	1,70%
65	Autres charges	€	0,67 €	1,08 €	0,41 €	S.O
66	Charges financières	59 435,07 €	58 290,44 €	56 071,50 €	- 2 218,94 €	-2,87%
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	955 738,23 €	955 738,23 €	S.O
042	Opérations d'ordre, transfert section	349 503,83 €	389 766,12 €	361 250,83 €	- 8 515,29 €	S.O
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>697 886,87 €</b>	<b>621 984,65 €</b>	<b>1 679 438,08 €</b>	<b>967 453,43 €</b>	<b>62,66%</b>

Chap.	Type de recettes	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
70	Ventes	745 340,24 €	787 867,88 €	1 725 155,92 €	957 288,24 €	52,14%
75	Autres produits de gestion courante	204,00 €	2,60 €	1,19 €	- 1,41 €	-82,36%
77	Produits exceptionnels	1 127,43 €	30 448,00 €	- €	- 30 448,00 €	S.O
042	Opérations d'ordre, transfert section	27 044,39 €	27 044,39 €	27 044,39 €	- €	S.O
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>773 716,06 €</b>	<b>825 362,87 €</b>	<b>1 752 201,50 €</b>	<b>926 838,83 €</b>	<b>50,49%</b>

## Résultats de la section d'investissement :

Chap.	Type de dépenses	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
16	Remboursement dette	209 071,50 €	225 848,10 €	219 743,54 €	- 6 104,56 €	2,52%
	Dépenses d'équipement	710 540,08 €	483 452,67 €	419 442,95 €	- 64 009,72 €	-23,17%
27	Autres immobilisations financières	852,63 €	- €	- €	- €	S.O
040	Opérations d'ordre, transfert section	27 044,39 €	27 044,39 €	27 044,39 €	- €	S.O
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	573,30 €	573,30 €	S.O
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>947 508,60 €</b>	<b>736 345,16 €</b>	<b>666 804,18 €</b>	<b>- 69 540,98 €</b>	<b>-16,11%</b>

Chap.	Type de recettes	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
10	Dotations	155 376,29 €	22 387,46 €	105 981,62 €	83 594,16 €	-17,41%
13	Subventions	- €	8 640,00 €	- €	- 8 640,00 €	S.O
16	Emprunts	4 129,80 €	900 000,00 €	- €	- 900 000,00 €	S.O
040	Opérations d'ordre, transfert section	349 503,83 €	369 766,12 €	361 250,83 €	- 8 515,29 €	S.O
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	573,30 €	573,30 €	S.O
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>509 009,92 €</b>	<b>1 300 793,58 €</b>	<b>467 805,75 €</b>	<b>- 832 987,83 €</b>	<b>-4,13%</b>

## Etat de la dette

Au 31 décembre 2020, la dette de ville de ce budget est composée de 9 emprunts pour un capital restant dû de 2 518 867 €, dont plus de la moitié l'est à la Caisse des Dépôts et Consignations. Le taux moyen à cette date est de 2,14%, pour une durée résiduelle de 17 ans et 9 mois. Cette dette apparaît comme sécurisée à hauteur de 92,92% de l'encours.

Considérant les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe eau ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe eau de la Commune de Romans-sur-Isère.

Avant de procéder au vote, Madame Marie-Hélène THORAVAL quitte la salle du conseil. Le Conseil municipal est sous la présidence de Madame Nathalie BROSSE.

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 27 voix pour
- 3 voix contre
- 5 abstentions

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère

Télétransmission le

Affichage  
Du  
Au





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_049**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 29  
Procurations : 6  
Absents : 4

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Edwige ARNAUD, Alexandre CORTOT, Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Budget annexe Romans scènes : compte administratif 2020

**Rapporteur :** Kristofer BANC

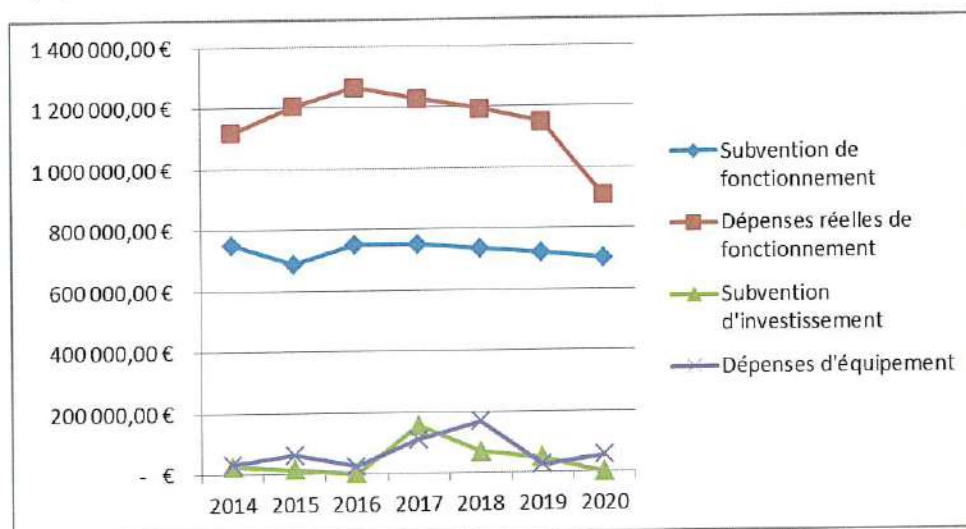
**Séance du 29 juin 2021****Service** : Direction commune des finances**Délibération n°** DELI2021\_049**Commission** : Administration et finances**Objet** : Budget annexe Romans scènes : compte administratif 2020**Rapporteur** : Kristofer BANC

Vu l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;

A l'issue de l'article 107 de la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est annexée à la délibération présentant le Compte administratif du budget principal.

Le budget Romans Scènes a été fortement impacté par la crise sanitaire, en raison de la fermeture des salles de spectacle. Globalement, le niveau de l'action culturelle a été maintenu depuis 2014. La participation du budget général à la régie s'adapte, ces dernières années, aux niveaux de charges de fonctionnement et de dépenses d'équipement.



Les variations du niveau de participation sont liées essentiellement aux dépenses d'investissement. En 2020, en raison de la crise sanitaire, le budget n'a pas été abondé pour réaliser des investissements.

## Total des subventions versées par le budget général

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
775 000,00 €	701 000,00 €	750 000,00 €	904 564,00 €	803 466,34 €	769 450,00 €	700 000,00 €

## Résultats de la section de fonctionnement :

Chap.	Type de dépenses	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
011	Charges à caractère général	755 091,25 €	705 026,20 €	496 371,81 €	- 208 864,39 €	-18,92%
012	Charges de personnel	439 139,76 €	444 555,77 €	412 704,39 €	- 31 851,38 €	-3,06%
65	Autres charges	- €	0,72 €	0,29 €	- 0,43 €	S.O
67	Charges exceptionnelles	- €	425,00 €	- €	- 425,00 €	S.O
042	Opérations d'ordre, transfert section	34 254,82 €	38 399,85 €	33 613,86 €	- 2 786,19 €	S.O
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 228 485,83 €</b>	<b>1 186 407,54 €</b>	<b>942 690,16 €</b>	<b>- 243 717,39 €</b>	<b>-12,40%</b>

Chap.	Type de recettes	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
70	Ventes	418 285,05 €	447 790,32 €	252 899,70 €	- 194 890,62 €	-22,24%
75	Participation du budget général	759 923,10 €	724 112,64 €	715 526,35 €	- 8 586,29 €	-2,97%
77	Produits exceptionnels	- €	62 049,47 €	10 305,01 €	- 51 744,46 €	S.O
042	Opérations d'ordre, transfert section	42 503,98 €	26 022,85 €	23 747,16 €	- 2 275,19 €	S.O
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 220 692,13 €</b>	<b>1 259 974,78 €</b>	<b>1 002 478,22 €</b>	<b>- 267 496,56 €</b>	<b>-9,38%</b>

## Résultats de la section d'investissement :

Chap.	Type de dépenses	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
040	Opérations d'ordre, transfert section	42 503,98 €	26 022,85 €	23 747,16 €	- 2 275,19 €	S.O
	Dépenses d'équipements	169 279,73 €	26 792,88 €	55 510,59 €	28 717,71 €	-42,74%
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>211 783,71 €</b>	<b>52 815,23 €</b>	<b>79 257,75 €</b>	<b>26 442,52 €</b>	<b>-38,82%</b>

Chap.	Type de recettes	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
040	Opérations d'ordre, transfert section	34 254,82 €	36 399,85 €	33 613,86 €	- 2 786,19 €	S.O
13	Subventions	71 904,53 €	49 450,00 €	3 777,83 €	- 45 672,37 €	-77,08%
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>106 159,35 €</b>	<b>85 849,85 €</b>	<b>37 391,29 €</b>	<b>- 48 468,56 €</b>	<b>-40,65%</b>

Considérant les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe Régie Romans Scènes ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Régie Romans Scènes de la Commune de Romans-sur-Isère.

Avant de procéder au vote, Madame Marie-Hélène THORAVAL quitte la salle du conseil. Le Conseil municipal est sous la présidence de Madame Nathalie BROSSE.

-----

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 27 voix pour
- 3 voix contre
- 5 abstentions

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



Télétransmission

Affichage

Du

Au

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_050**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39

Présents : 29

Procurations : 6

Absents : 4

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Edwige ARNAUD, Alexandre CORTOT, Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Budget annexe stationnement : compte administratif 2020

**Rapporteur :** Anthony COURBON



**Séance du 29 juin 2021****Service** : Direction commune des finances**Délibération n°** DELI2021\_050**Commission** : Administration et finances**Objet** : Budget annexe stationnement : compte administratif 2020**Rapporteur** : Anthony COURBON

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;

A l'issue de l'article 107 de la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est annexée à la délibération présentant le compte administratif du budget principal.

Le budget stationnement a connu une rupture avec la réforme issue de la loi NOTRe. Depuis 2018, toute la politique du stationnement est ici retracée. Une écriture comptable en recette exceptionnelle a été réalisée pour régulariser les opérations de l'année antérieure.

Résultats de la section de fonctionnement :

Chap.	Type de dépenses	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
011	Charges à caractère général	229 859,73 €	286 122,55 €	162 278,70 €	- 123 843,85 €	-15,94%
012	Charges de personnel	212 917,27 €	227 715,16 €	295 943,67 €	88 228,51 €	17,90%
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	0,20 €	0,20 €	S.O.
66	Charges financières	10 946,42 €	10 486,59 €	12 978,78 €	2 492,19 €	8,89%
67	Charges exceptionnelles	270 000,00 €	150 224,00 €	- €	- 150 224,00 €	-100,00%
014	Atténuation de produits	500,00 €	- €	- €	- €	-100,00%
042	Opérations d'ordre, transfert section	30 216,60 €	81 834,33 €	93 242,11 €	31 407,78 €	S.O.
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>764 240,02 €</b>	<b>736 382,83 €</b>	<b>564 443,46 €</b>	<b>- 171 939,17 €</b>	<b>-13,49%</b>

Chap	Type de recettes	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
76	Autres produits	842 766,65 €	730 051,74 €	675 785,44 €	- 54 256,30 €	-10,46%
77	Produits exceptionnels	- €	20 787,82 €	169 424,00 €	148 636,08 €	S.O.
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>842 766,65 €</b>	<b>750 839,86 €</b>	<b>845 219,44 €</b>	<b>94 379,78 €</b>	<b>0,16%</b>

## Résultats de la section d'investissement :

Chap.	Type de dépenses	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
16	Remboursement dette	13 477,01 €	13 950,09 €	34 439,79 €	20 489,70 €	59,86%
	Dépenses d'équipements	72 789,54 €	447 829,41 €	1 344,01 €	- 446 485,40 €	-86,41%
	Opérations d'ordre	- €	- €	1 188,00 €	1 188,00 €	S.O.
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>86 266,55 €</b>	<b>461 779,50 €</b>	<b>36 971,80 €</b>	<b>- 424 807,70 €</b>	<b>-34,53%</b>

Chap.	Type de recettes	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution en valeur 2020/2019	Variation moyenne annuelle 2020/2018
	Opérations d'ordre, transfert section	30 216,60 €	61 834,33 €	94 430,11 €	32 595,78 €	S.O.
10	Dotations	- €	3 447,50 €	80 800,09 €	77 352,59 €	S.O.
16	Emprunts	- €	- €	400 000,00 €	400 000,00 €	S.O.
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>30 216,60 €</b>	<b>65 281,83 €</b>	<b>575 230,20 €</b>	<b>509 948,37 €</b>	<b>336,31%</b>

## Etat de la dette

Au 31 décembre 2020, la dette de ville de ce budget est composée de 2 emprunts auprès de la Caisse d'Epargne, pour un capital restant dû de 656 406 €. Le taux moyen à cette date est de 2,01%, pour une durée résiduelle de 14 ans et 2 mois.

Cette dette apparaît comme sécurisée à hauteur de 100% de l'encours.

Considérant les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe stationnement ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le compte administratif 2020 pour le budget annexe stationnement de la Commune de Romans-sur-Isère.

Avant de procéder au vote, Madame Marie-Hélène THORAVAL quitte la salle du conseil. Le Conseil municipal est sous la présidence de Madame Nathalie BROSSE.

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 27 voix pour
- 3 voix contre
- 5 abstentions

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



Télétransmission le

Affichage  
Du  
Au

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_051**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 6  
Absents : 2

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Edwige ARNAUD, Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Budget principal : affectation du résultat 2020

**Rapporteur :** Philippine GAULT



## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction commune des finances

**Délibération n° DELI2021\_051**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Budget principal : affectation du résultat 2020

**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu les articles L2121-29, L1612-12 et L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2020 du budget principal qui vient d'être voté ;

Considérant les résultats cumulés en section de fonctionnement ;

Considérant les besoins cumulés en section d'investissement exprimés après prise en compte des restes à réaliser ;

En fonctionnement, le résultat de l'exercice 2020 est excédentaire de 5 496 307,79 € auquel s'ajoute le résultat antérieur de 4 604 034,51 €. L'excédent cumulé de fonctionnement est donc de 10 100 342,30 €.

En investissement, l'exercice 2020 aboutit à un excédent de 5 645 864,44€. Avec la prise en compte du déficit antérieur de 2 996 062,42 € ainsi que des reports en dépenses pour 10 063 382,26 € et en recettes pour 2 964 544,27 €, le besoin de financement de la section d'investissement est de 4 449 035,97 €.

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert par l'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement est ainsi porté à 5 651 306,33 €.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	46 190 538,97	20 136 864,13
Dépenses 2020	40 694 231,18	14 490 999,69
Résultat 2020	5 496 307,79	5 645 864,44
Résultat reporté 2019	4 604 034,51	- 2 996 062,42
Résultat cumulé 2020	10 100 342,30	2 649 802,02
Reports de dépenses		10 063 382,26
Reports de recettes		2 964 544,27
Résultat de clôture	10 100 342,30	- 4 449 035,97
Affectation du résultat		4 449 035,97
Résultat définitif	5 651 306,33	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater un excédent de fonctionnement de 5 651 306,33 € (compte R002) et un excédent d'investissement de 2 649 802,02 € (compte R001),
- d'affecter 4 449 035,97 € du résultat de fonctionnement afin de financer les reports (compte 1068),
- d'autoriser et mandater Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

-----

**La délibération est adoptée à la majorité par :**

- 34 voix pour
- 3 voix contre

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_052**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 6  
Absents : 2

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Edwige ARNAUD, Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Budget annexe eau : affectation des résultats 2020

**Rapporteur :** Etienne-Paul PETIT

**Séance du 29 juin 2021****Service** : Direction commune des finances**Délibération n° DELI2021\_052****Commission** : Administration et finances**Objet** : Budget annexe eau : affectation des résultats 2020**Rapporteur** : Etienne-Paul PETIT

Vu les articles L2121-29, L1612-12 et L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe eau qui vient d'être voté ;

En fonctionnement, l'exercice 2020 se solde par un excédent de 172 763,42 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 266 052,80 € ce qui donne un résultat cumulé pour 2020 de 438 816,22 €.

En investissement, le résultat de l'exercice 2020 est déficitaire de 198 998,43 €, avec la prise en compte de l'excédent antérieur de 250 841,38 €, le résultat de clôture en investissement est de 51 842,95 €.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	1 752 201,50	467 805,75
Dépenses 2020	- 1 579 438,08	- 666 804,18
Résultat 2020	172 763,42	- 198 998,43
Résultat reporté 2019	266 052,80	250 841,38
Résultat cumulé 2020	438 816,22	51 842,95

Il est proposé au Conseil municipal :

- de constater un excédent d'investissement de 51 842,95 € (compte R001) et un excédent de fonctionnement de 438 816,22 € (compte R002),
- d'acter au cours de l'exercice 2021 la clôture du budget annexe eau, la reprise des excédents sur le budget général avant reversement à la communauté d'agglomération dans le cadre de la délégation de compétence « eau »,
- d'autoriser et mandater Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité par :****- 37 voix pour**Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère


REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_053**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 6  
Absents : 2

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Edwige ARNAUD, Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Budget annexe Romans Scènes : affectation des résultats 2020

**Rapporteur :** Kristofer BANC

**Séance du 29 juin 2021****Service** : Direction commune des finances**Délibération n° DELI2021\_053****Commission** : Administration et finances**Objet** : Budget annexe Romans Scènes : affectation des résultats 2020**Rapporteur** : Kristofer BANC

Vu les articles L2121-29, L1612-12 et L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe Régie Romans Scènes qui vient d'être voté ;

Considérant les résultats cumulés en section de fonctionnement ;

Considérant les résultats cumulés en section d'investissement exprimés après prise en compte des restes à réaliser ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater et d'affecter au budget supplémentaire 2021 les résultats du compte administratif 2020 pour le budget annexe Régie Romans Scènes :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	1 002 478,22	37 391,29
Dépenses 2020	- 942 690,15	- 79 257,75
Résultat 2020	59 788,07	- 41 866,46
Résultat reporté 2019	205 598,94	65 072,91
Résultat cumulé 2020	265 387,01	23 206,45
Reports de dépenses		- 58 966,97
Reports de recettes		67 522,00
Résultat de clôture	265 387,01	31 761,48

- de constater comptablement les subventions d'équilibre du budget général : 700 000 € pour 2020 et 700 000 € pour 2021 en raison du contexte particulier qui affecte l'équipement au centre de vaccination, la Municipalité se réserve la possibilité d'abonder de l'équilibre de ce budget de 50 000 € complémentaires d'ici à la fin de l'année.
- d'allouer au titre de 2021 une subvention d'équipement de 107 000 € pour compléter les crédits disponibles afin d'achever le financement des travaux d'accessibilité et de reprise de toiture de la salle des Cordeliers.

*Les inscriptions au budget supplémentaire 2021 consistent à :*

- constater un excédent de fonctionnement de 265 387,01 € (compte R002) et un excédent d'investissement de 23 206,45 € (compte R001),
- avec prise en compte des reports, la section d'investissement affiche un montant de 31 761,48 €.

-----  
**La délibération est adoptée à la majorité par :**

**- 34 voix pour**

**- 3 voix contre**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_054**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 6  
Absents : 2

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Edwige ARNAUD, Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Budget annexe stationnement : affectation des résultats 2020

**Rapporteur :** Anthony COURBON



## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction commune des finances

**Délibération n° DELI2021\_054**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Budget annexe stationnement : affectation des résultats 2020

**Rapporteur** : Anthony COURBON

Vu les articles L2121-29, L1612-12 et L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe stationnement qui vient d'être voté ;

Considérant les résultats cumulés en section de fonctionnement ;

Considérant les besoins cumulés en section d'investissement exprimés après prise en compte des restes à réaliser ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater et d'affecter au budget supplémentaire 2021 les résultats du compte administratif pour le budget annexe stationnement :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	845 219,44	575 230,20
Dépenses 2020	- 564 443,46	- 36 971,80
Résultat 2020	280 775,98	538 258,40
Résultat reporté 2019	-	- 396 885,17
Résultat cumulé 2020	280 775,98	141 373,23

- de reverser l'excédent de fonctionnement au budget général de la collectivité de sorte à couvrir les frais à ce jour engagés par ce dernier au titre du parking Duchesne dont le tènement sera affecté à ce budget pour la réalisation d'un nouveau parking en enclos assujetti à la TVA,

*Les inscriptions au budget supplémentaire 2021 consistent à :*

- constater un excédent de fonctionnement de 280 775,98 € (compte R002),
- constater un excédent d'investissement de 141 373,23 € (compte R001) dont une partie financera les reports.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 37 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_055**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 6  
Absents : 2

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Edwige ARNAUD, Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Budget principal : budget supplémentaire 2021

**Rapporteur :** Philippine GAULT

## **Séance du 29 juin 2021**

**Service** : Direction Générale des Services

**Délibération n°** DELI2021\_055

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Budget principal : budget supplémentaire 2021

**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les ajustements au budget primitif nécessaires suite à l'affectation des résultats du compte administratif 2020 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de dépenses de fonctionnement pour prendre en compte de légères atténuations dans les charges prévues ainsi que des modifications d'imputation entre articles comptables ;

Considérant l'ajustement des recettes de fonctionnement du fait d'une part des effets de la réforme de la fiscalité locale qui transfère des produits de fiscalité perçus sur les industries vers des compensation de l'Etat, d'autre part de l'allocation pour le mandat d'une dotation de solidarité communautaire à chaque commune ;

Considérant d'importantes modifications à prendre en compte en section d'investissement en raison de plusieurs projets structurant : l'abondement dû aux projets sur le tènement Triboulet Jourdan, à la rénovation des équipements sportifs avec une série d'opérations réalisées dès cette année sur plusieurs sites, aux travaux suite au sinistre du Clos des capucins, au lancement des opérations sur le Cours Pierre-Didier et de la phase suivante des travaux sur la collégiale Saint-Barnard ;

Considérant la mise en œuvre de dispositif d'optimisation budgétaire pour financer ces opérations à savoir la pluri-annualisation de dépenses sur les principaux projets, l'ouverture de crédits pour rediscuter d'encours de dette ancien ainsi que la neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement aux collectivités publiques telle que stipulée dans les nomenclatures comptables ;

Considérant la faculté restante à diminuer le volume d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget ;

Le budget supplémentaire est équilibré à hauteur de 23 934 685.14 € dont 8 637 656.33 € en fonctionnement et 15 297 028.81 € en investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le budget supplémentaire 2021 du budget principal :

FONCTIONNEMENT	Dépenses			Recettes		
	BP 2021	BS 2021	BP + BS	BP 2021	BS 2021	BP + BS
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	-	-	-	-	5 651 306,33	5 651 306,33
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 738 244,53	72 956,00	6 665 288,53	-	-	-
012 - CHARGES DE PERSONNEL	21 019 198,00	-	21 019 198,00	-	-	-
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	-	-	-	246 000,00	-	246 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	390 000,00	-	390 000,00	-	-	-
022 - DEPENSES IMPREVUES	150 000,00	2 600 000,00	2 750 000,00	-	-	-
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	2 346 547,47	5 957 312,33	8 303 859,80	-	-	-
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	3 667 600,00	104 700,00	3 772 300,00	243 750,00	617 013,00	860 763,00
043 - OPE ORDRE INTERIEUR DE LA S.F	-	-	-	-	-	-
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	6 712 010,00	14 400,00	6 697 610,00	-	-	-
66 - CHARGES FINANCIERES	2 350 000,00	25 000,00	2 375 000,00	-	-	-
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000,00	16 000,00	66 000,00	-	-	-
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-	22 000,00	22 000,00	-	-	-
70 - PRODUITS DES SERVICES	-	-	-	1 375 850,00	83 519,00	1 292 331,00
73 - IMPOTS ET TAXES	-	-	-	31 636 100,00	1 000 000,00	30 636 100,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	-	-	-	6 801 400,00	2 097 064,00	8 898 464,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	-	-	-	704 826,00	20 989,00	683 857,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	-	-	-	1 587 351,00	-	1 587 351,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	28 323,00	1 246 761,00	1 275 084,00
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	-	-	-	800 000,00	130 000,00	930 000,00
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>43 423 600,00</b>	<b>8 637 656,33</b>	<b>52 061 256,33</b>	<b>43 423 600,00</b>	<b>8 637 656,33</b>	<b>52 061 256,33</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses			Recettes		
	BP 2021	BS 2021	BP + BS	BP 2021	BS 2021	BP + BS
Restes-à-réaliser budget principal	-	10 063 382,26	10 063 382,26	-	2 964 544,27	2 964 544,27
001 - SOLDE INVEST REPORTE	-	-	0,00	-	2 649 802,02	2 649 802,02
020 - DEPENSES IMPREVUES	-	1 600 000,00	1 600 000,00	-	-	-
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	-	-	0,00	2 346 547,47	5 957 312,33	8 303 859,80
024 - PRODUITS DES CESSIONS	-	-	0,00	300 000,00	-	300 000,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	243 750,00	617 313,00	861 063,00	3 667 600,00	104 700,00	3 772 300,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	272 931,00	372 931,00	100 000,00	272 931,00	372 931,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	-	-	0,00	1 700 000,00	4 449 035,97	6 149 035,97
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	0,00	4 239 681,00	-959 779,00	3 279 902,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 400 000,00	1 400 000,00	5 800 000,00	4 341 071,53	-1 059 817,78	3 281 253,75
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 043 573,00	240 512,59	803 060,41	-	-	-
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	930 478,00	107 000,00	1 037 476,00	-	-	-
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 927 247,00	1 507 329,00	3 434 576,00	-	-	-
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	8 049 854,00	948 713,86	7 101 140,14	-	-	-
26 - PARTICIPATIONS CREANCES RATTAC	-	-	0,00	-	-	-
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	-	-	0,00	-	-	-
45...	30 000,00	918 300,00	948 300,00	30 000,00	918 300,00	948 300,00
<b>Total Investissement</b>	<b>16 724 900,00</b>	<b>15 297 028,81</b>	<b>32 021 928,81</b>	<b>16 724 900,00</b>	<b>15 297 028,81</b>	<b>32 021 928,81</b>
<b>Total</b>	<b>60 148 500,00</b>	<b>23 934 685,14</b>	<b>84 083 185,14</b>	<b>60 148 500,00</b>	<b>23 934 685,14</b>	<b>84 083 185,14</b>

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 29 voix pour
- 3 voix contre
- 5 abstentions

Télétransmission



Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère

Affichage

Du

Au



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_056**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 6  
Absents : 2

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Edwige ARNAUD, Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Budget annexe eau : budget supplémentaire 2021

**Rapporteur :** Etienne-Paul PETIT

**Séance du 29 Juin 2021**

**Service** : Direction Générale des Services

**Délibération n°** DELI2021\_056

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Budget annexe eau : budget supplémentaire 2021

**Rapporteur** : Etienne-Paul PETIT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la circulaire préfectorale sur les délégations de compétence ;

Considérant que le dispositif de budget annexe ne correspond pas à la situation optimale pour gérer cette délégation ;

Considérant qu'il convient de préparer la clôture de ce budget dans l'année pour basculer cette délégation sur le budget général avec une gestion qui vise à ce que l'Agglomération rembourse toutes les charges supportées par la ville ;

Considérant que le budget supplémentaire retient les ajustements nécessaires à la clôture de ce budget ;



Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau :

Chapitre - Libellés	Propositions budgétaires BP					
	Dépenses			Recettes		
	BP	BS	BP+BS	BP	BS	BP+BS
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE			0,00		438 816,22	438 816,22
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	102 040,00		102 040,00			0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	89 000,00		89 000,00			0,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00		0,00			0,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	17 400,00	550 876,22	568 276,22			0,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	367 700,00	-367 700,00	0,00	27 150,00	-27 150,00	0,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00		10,00			0,00
66 - CHARGES FINANCIERES	55 000,00	-6 500,00	48 500,00			0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	47 500,00	-47 500,00	0,00			0,00
70 - PRODUITS DES SERVICES			0,00	651 490,00	-282 490,00	369 000,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART			0,00			0,00
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTES			0,00	10,00		10,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00			0,00
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>678 650,00</b>	<b>129 176,22</b>	<b>807 826,22</b>	<b>678 650,00</b>	<b>129 176,22</b>	<b>807 826,22</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses			Recettes		
	BP	BS	BP+BS	BP	BS	BP+BS
Restes à réaliser		391 836,96	391 836,96			
001 - SOLDE INVEST REPORTE			0,00		51 842,95	51 842,95
020 - DEPENSES IMPREVUES			0,00			0,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC.			0,00	17 400,00	550 876,22	568 276,22
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	27 150,00	-27 150,00	0,00	367 700,00	-367 700,00	0,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00			0,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			0,00			0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	230 000,00		230 000,00	230 000,00	-1 372,21	228 627,79
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			0,00			0,00
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			0,00			0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			0,00			0,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	357 950,00	-131 040,00	226 910,00			0,00
<b>Total Investissement</b>	<b>615 100,00</b>	<b>233 646,96</b>	<b>848 746,96</b>	<b>615 100,00</b>	<b>233 646,96</b>	<b>848 746,96</b>
<b>Total</b>	<b>1 293 750,00</b>	<b>362 823,18</b>	<b>-930 926,82</b>	<b>1 293 750,00</b>	<b>362 823,18</b>	<b>-930 926,82</b>

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 29 voix pour
- 3 voix contre
- 5 abstentions



Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère

Télétransmission le

Affichage

Du

Au

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_057**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 6  
Absents : 2

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Edwige ARNAUD, Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Budget annexe Romans scènes : budget supplémentaire 2021

**Rapporteur :** Kristofer BANC

**Séance du 29 juin 2021**

**Service** : Direction Générale des Services

**Délibération n°** DELI2021\_057

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Budget annexe Romans scènes : budget supplémentaire 2021

**Rapporteur** : Kristofer BANC

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la situation du budget annexe de Romans Scènes s'est maintenue en raison des efforts de gestion réalisés en 2021 ;

Considérant que la crise sanitaire continue d'affecter l'exploitation des équipements culturels de la commune et qu'il convient d'être prudent sur le reste de l'année ;

Considérant la nécessité d'investir 158 000 € pour maintenir en état le bâtiment des Cordeliers et le niveau des équipements et matériels nécessaire à la réalisation d'une saison culturelle dans les meilleures conditions possibles ;



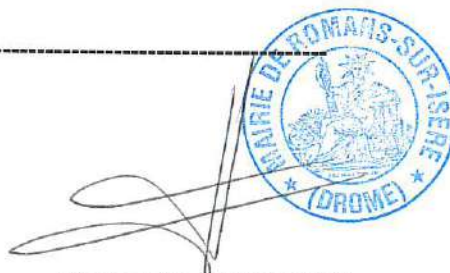
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le budget supplémentaire du budget annexe Romans scènes :

Chapitre	Propositions budgétaires BP					
	Dépenses			Recettes		
	BP	BS	BP+BS	BP	BS	BP+BS
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE			0,00		265 387,01	265 387,01
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	716 540,00		716 540,00			0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	409 000,00		409 000,00			0,00
022 - DEPENSES IMPREVUES		84 500,00	84 500,00			0,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.			0,00			0,00
042 - OPER.ORDRE ENTRE TRANS SECTION	22 750,00	24 300,00	47 050,00	22 750,00	1 051,00	23 801,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	738,01	748,01			0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00		2 000,00			0,00
68 - Dotations provision		106 900,00	106 900,00			0,00
70 - PRODUITS DES SERVICES			0,00	353 000,00		353 000,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART			0,00			0,00
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTES			0,00	774 550,00	-50 000,00	724 550,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00			0,00
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>1 150 300,00</b>	<b>216 438,01</b>	<b>1 366 738,01</b>	<b>1 150 300,00</b>	<b>216 438,01</b>	<b>1 366 738,01</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Reste à réaliser		58 966,97	58 966,97		67 522,00	67 522,00
001 - SOLDE INVEST REPORTE			0,00		23 206,45	23 206,45
020 - DEPENSES IMPREVUES			0,00			0,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC.			0,00			0,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	22 750,00	1 051,00	23 801,00	22 750,00	24 300,00	47 050,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00			0,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			0,00		107 000,00	107 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			0,00			0,00
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		4 300,00	4 300,00			0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		157 710,48	157 710,48			0,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			0,00			0,00
<b>Total Investissement</b>	<b>22 750,00</b>	<b>222 028,45</b>	<b>244 778,45</b>	<b>22 750,00</b>	<b>222 028,45</b>	<b>244 778,45</b>
<b>Total</b>	<b>1 173 050,00</b>	<b>438 466,46</b>	<b>1 611 516,46</b>	<b>1 173 050,00</b>	<b>438 466,46</b>	<b>1 611 516,46</b>

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 29 voix pour
- 3 voix contre
- 5 abstentions



Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère

Télétransmissi...

Affichage

Du

Au

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_058**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39

Présents : 31

Procurations : 6

Absents : 2

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Edwige ARNAUD, Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Budget annexe stationnement : budget supplémentaire 2021

**Rapporteur :** Anthony COURBON

*[Signature]*



Séance du 29 juin 2021

Service : Direction Générale des Services

Délibération n° DELI2021\_058

Commission : Administration et finances

Objet : Budget annexe stationnement : budget supplémentaire 2021

Rapporteur : Anthony COURBON

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les ajustements au budget primitif nécessaires suite à l'affectation des résultats du compte administratif 2020 ;

Considérant les ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour notamment prendre en charge les opérations nécessaires à la maîtrise foncière du tènement Duchesne afin de moderniser l'offre de stationnement sur la Ville ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le budget supplémentaire 2021 du budget annexe stationnement :

FONCTIONNEMENT	Dépenses			Recettes		
	BP	BS	BP+ BS	BP	BS	BP+ BS
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE			0,00		280 775,98	280 775,98
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	208 590,00	-500,00	208 090,00			0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	300 000,00		300 000,00			0,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS		575,98	575,98			0,00
022 - DEPENSES IMPREVUES		55 000,00	55 000,00			
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.		202 124,02	202 124,02			0,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	97 700,00	500,00	98 200,00			0,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	10,00		10,00			0,00
66 - CHARGES FINANCIERES	13 000,00		13 000,00			0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	257 700,00	23 075,98	280 775,98			0,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES			0,00	877 000,00		877 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00			0,00
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>877 000,00</b>	<b>280 775,98</b>	<b>1 157 775,98</b>	<b>877 000,00</b>	<b>280 775,98</b>	<b>1 157 775,98</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses			Recettes		
	BP	BS	BP+ BS	BP	BS	BP+ BS
Restes à réaliser	0,00	52 892,00	52 892,00			0,00
001 - SOLDE INVEST REPORTE	0,00		0,00		141 373,23	141 373,23
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	0,00		0,00		202 124,02	202 124,02
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	0,00		0,00	97 700,00	500,00	98 200,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00		0,00			0,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00			0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 000,00		42 000,00		229 094,75	229 094,75
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		20 200,00	20 200,00			0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 700,00	500 000,00	555 700,00			0,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			0,00			0,00
<b>Total Investissement</b>	<b>97 700,00</b>	<b>573 092,00</b>	<b>670 792,00</b>	<b>97 700,00</b>	<b>573 092,00</b>	<b>670 792,00</b>
<b>Total</b>	<b>974 700,00</b>	<b>853 867,98</b>	<b>1 828 567,98</b>	<b>974 700,00</b>	<b>853 867,98</b>	<b>1 828 567,98</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 32 voix pour
- 5 abstentions



Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère

Télétransmission le 1

Affichage

Du

Au



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_059**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Contrat de ville 2021 : programmation

**Rapporteur :** Jean-Paul CROUZET

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Générale des Services

**Délibération n° DELI2021\_059**

**Commission** : Education, Sport, Culture, Jeunesse, Social

**Objet** : Contrat de ville 2021 : programmation

**Rapporteur** : Jean-Paul CROUZET

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Considérant la contractualisation de la Ville de Romans-sur-Isère avec l'État pour la maîtrise d'ouvrage des programmations annuelles d'actions portées par des associations ;

Considérant la réunion du comité de pilotage, constituée des services de l'État, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de la Drôme, de la Communauté d'Agglomération et de la Commune, du 16 mars 2021, et la validation du tableau de programmation annuelle ci-joint ;

Considérant l'engagement de la Ville de Romans-sur-Isère dans la Politique de la Ville, stable depuis plusieurs années malgré la baisse de la subvention de l'État sur les dix dernières années (de 625 400 € en 2012 à 260 600 € en 2021) ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la répartition des subventions de la Ville aux maîtres d'œuvre comme proposé :

Nom de l'action	Porteur de projets	Montant de la subvention
Jardins partagés du Quartier Est	Maison Citoyenne Noël Guichard	10 000 €
Chantiers éducatifs SEAD et ville de Romans	Sauvegarde 26	10 000 €
Echecs pour tous	Echiquiers Romanais Peagois	3 000 €
Par ici la Monnaie	Les Allumeurs	10 000 €
<b>Sous total subventions aux associations – appel à projets contrat de ville</b>		<b>33 000 €</b>
Atout musique	Caisse des Écoles	2 000 €
Atout vacances	Caisse des Écoles	10 000 €
<b>Total subventions</b>		<b>45 000 €</b>

- de valider la programmation globale 2021 du Contrat de ville comprenant 62 actions dont 27 à Romans-sur-Isère,
- de solliciter la participation financière de l'ensemble des partenaires financeurs du Contrat de Ville,
- d'autoriser Madame le Maire à verser les subventions afférentes.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**  
**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_060**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Déploiement du dispositif "Petits déjeuners à l'école" : convention avec l'Education nationale

**Rapporteur :** Edwige ARNAUD

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Education et Famille

**Délibération n° DELI2021\_060**

**Commission** : Education, Sport, Culture, Jeunesse, Social

**Objet** : Déploiement du dispositif "Petits déjeuners à l'école" : convention avec l'Education nationale

**Rapporteur** : Edwige ARNAUD

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoyant d'encourager, dans les écoles primaires, la distribution de petits déjeuners ;

Considérant l'intérêt de ce dispositif pour la réduction des inégalités alimentaires du premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires ;

Considérant la sollicitation de l'Education Nationale et notre partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Drôme ;

Considérant la prise en charge par l'Etat de ces petits-déjeuners, à hauteur de 1,30 € maximum, et la nécessité de formaliser cela par une convention ;

Considérant l'expérimentation actuelle du dispositif au sein de l'école élémentaire Jean-Rostand, sous la responsabilité des enseignants et la participation de la Ville pour la commande et la livraison des denrées ;

Considérant la volonté municipale de faciliter le déploiement de ce dispositif, dès que les équipes enseignantes sont volontaires, notamment dans les réseaux d'éducation prioritaires (REP) ou les quartiers politique de la Ville ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire, via les services de la Direction Education et Famille, à déployer le dispositif dans toutes les écoles volontaires,
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention de partenariat avec l'Education nationale, et tous les documents afférents.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_061**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Fête de la pogne et de la raviole 2021 : convention de partenariat avec Radio France

**Rapporteur :** Marie-Hélène THORAVAL



**Séance du 29 juin 2021**

**Service** : Direction de la Communication

**Délibération n° DELI2021\_061**

**Commission** : Education, Sport, Culture, Jeunesse, Social

**Objet** : Fête de la pogne et de la raviole 2021 : convention de partenariat avec Radio France

**Rapporteur** : Marie-Hélène THORAVAL

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire dans le cadre de la radiodiffusion des événements initiés par la municipalité pour la Fête de la pogne et de la raviole 2021 de passer une convention de partenariat avec France Bleu Drôme Ardèche ;

Considérant que cette convention est conclue pour une durée déterminée, elle prend effet à compter de sa signature et expire de plein droit le 20 septembre 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec Radio France ainsi que tout document afférent.

-----

**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_062**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Amicale Laïque : accompagnement pour le transfert de la section tir

**Rapporteur :** Nathalie LENQUETTE

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Education et Famille

**Délibération n° DELI2021\_062**

**Commission** : Education, Sport, Culture, Jeunesse, Social

**Objet** : Amicale Laïque : accompagnement pour le transfert de la section tir

**Rapporteur** : Nathalie LENQUETTE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-117 du 17 septembre 2020 relative à la cession du site Pouchelon à la société Office Santé pour la création d'une maison de santé ;

Vu la délibération n°2021-01 du 4 février 2021 relative aux subventions aux associations, attribuant une subvention de 50 000 euros à l'Amicale Laïque ;

Considérant le projet de création d'une maison de santé sur le site dit « Pouchelon » porté par la société Office Santé ;

Considérant le partenariat avec l'Amicale Laïque, dont le siège social et une partie des activités étaient situés sur le tènement Pouchelon ;

Considérant le besoin d'accompagner le transfert de la section tir, en direction d'un stand de tir privé et adapté à cette pratique ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accompagner financièrement l'Amicale Laïque à hauteur 6 300 euros au titre de l'année 2021 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-joint et l'ensemble des documents afférents à cette décision.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_063**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** MJC Robert-Martin : vote d'une subvention complémentaire

**Rapporteur :** Nathalie LENQUETTE

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Education et Famille

**Délibération n° DELI2021\_063**

**Commission** : Education, Sport, Culture, Jeunesse, Social

**Objet** : MJC Robert-Martin : vote d'une subvention complémentaire

**Rapporteur** : Nathalie LENQUETTE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2021-01 du 4 février 2021 relative au vote des subventions aux associations pour l'année 2021 ;

Considérant le partenariat avec la MJC Robert-Martin ;

Considérant la volonté municipale de déployer un nouveau modèle de conventionnement avec les structures d'éducation populaire, fondé sur une part fixe (fonctionnement) et une part variable (actions) ;

Considérant les propositions d'actions de la MJC, répondant à l'intérêt général et aux priorités d'éducation populaire de la Ville, mais nécessitant encore d'être renforcées sur les thématiques de l'engagement et de la jeunesse ;

Considérant la nécessité de voter une subvention complémentaire pour le déploiement de ces actions et de formaliser cela via un avenant à la convention d'objectifs ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à verser une subvention complémentaire de 21 000 euros pour la MJC Robert-Martin ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'objectifs, et tout document afférent.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_064**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Romans International : renouvellement de la convention annuelle d'objectifs 2021

**Rapporteur :** Philippine GAULT



## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction des Sports et de la Vie Associative

**Délibération n° DELI2021\_064**

**Commission** : Education, Sport, Culture, Jeunesse, Social

**Objet** : Romans International : renouvellement de la convention annuelle d'objectifs 2021

**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le travail d'accompagnement des jeunes pour réaliser une mobilité internationale ;

Considérant la rédaction de la convention annuelle d'objectifs de transition avec l'association pour la période 2021 / 2022 ;

Considérant le travail conduit par l'association quant à la définition de la mise à jour du projet pédagogique identifiant les actions engagées lors de la précédente convention et pour l'intégration des axes cibles « politique de la ville » et « relations internationales » identifiés dans le plan de mandat 2020-2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention annuelle d'objectifs 2021-2022 avec Romans International,
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant à valider la mise en place des actions identifiées dans la convention annuelle d'objectifs pour permettre le versement des montants associés aux parties variables de la subvention votée au Conseil municipal du 4 février 2021.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_065**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Théâtre de la Courte Echelle : avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs

**Rapporteur :** Florence MAIRE

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Animation Culture

**Délibération n° DELI2021\_065**

**Commission** : Education, Sport, Culture, Jeunesse, Social

**Objet** : Théâtre de la Courte Echelle : avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs

**Rapporteur** : Florence MAIRE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Ville de Romans-sur-Isère et le Théâtre de la Courte Echelle le 12 mars 2020 ;

Considérant que la collectivité a inscrit dans ses priorités la démocratisation de la culture, qu'elle entend faciliter l'accès aux œuvres et aux pratiques artistiques par l'accompagnement, la diffusion, la médiation et la formation des publics, dès le plus jeune âge ;

Considérant que parmi les différentes actions conduites par l'association Le Théâtre de la Courte Echelle, le programme satisfait aux critères de l'intérêt général ;

Considérant que la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 12 mars 2020 entre la Ville de Romans-sur-Isère et le Théâtre de la Courte Echelle doit faire l'objet d'un avenant ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Romans-sur-Isère et le Théâtre de la Courte Echelle.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_066**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Acceptation d'un legs pour l'affecter au bâtiment de la MJC Robert-Martin

**Rapporteur :** Nathalie LENQUETTE

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Education et Famille

**Délibération n° DELI2021\_066**

**Commission** : Education, Sport, Culture, Jeunesse, Social

**Objet** : Acceptation d'un legs pour l'affecter au bâtiment de la MJC Robert-Martin

**Rapporteur** : Nathalie LENQUETTE

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le décès de Madame Andrée CAILHE survenu le 2 août 2020 ;

Considérant le testament de Madame Andrée CAILHE, daté du 4 septembre 1967, instituant la Commune comme légataire universel de sa succession, à défaut d'autres héritiers ;

Considérant le souhait de la défunte d'affecter cette succession à la Maison des Jeunes ;

Considérant que la succession de Madame Andrée CAILHE est constituée des éléments suivants :

- une somme d'environ 39 000 €, de laquelle il faut déduire environ 16 000 € pour s'acquitter des factures et remboursements des aides départementales ;
- une maison située 27 rue du Repos à Chabanière dans le Rhône et cadastrée C 205 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le legs de Madame Andrée CAILHE ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout document relatif à l'acceptation de ce legs et notamment l'acte notarié ;
- d'acter le principe de la vente de la maison située 27 rue du Repos à Chabanière dans le Rhône et cadastrée C 205 ;
- d'affecter à la rénovation du bâtiment de la MJC Robert-Martin la somme d'argent recouvrée après paiement des diverses factures et vente de la maison, afin d'honorer le souhait de la défunte.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_067**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Conservation des archives historiques de la ville de Bourg-de-Péage : renouvellement de la prestation de service

**Rapporteur :** Laurent JACQUOT



## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Animation Culture

**Délibération n° DELI2021\_067**

**Commission** : Education, Sport, Culture, Jeunesse, Social

**Objet** : Conservation des archives historiques de la ville de Bourg-de-Péage : renouvellement de la prestation de service

**Rapporteur** : Laurent JACQUOT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la ville de Bourg-de-Péage remet en dépôt ses archives historiques à la commune de Romans-sur-Isère ;

Considérant que la commune de Romans-sur-Isère adhère au service commun des archives mis en place par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo ;

Considérant la nécessité de renouveler la convention de prestation de service signée en 2009 avec la ville de Bourg-de-Péage pour la conservation de ses archives historiques par la ville de Romans-sur-Isère ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer avec la ville de Bourg-de-Péage la convention de prestation de service de conservation de ses archives historiques par la ville de Romans-sur-Isère.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_068**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Musée de la chaussure : convention d'affiliation à l'opération TOP DEP'ART

**Rapporteur :** Florence MAIRE

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Animation Culture

**Délibération n° DELI2021\_068**

**Commission** : Education, Sport, Culture, Jeunesse, Social

**Objet** : Musée de la chaussure : convention d'affiliation à l'opération TOP DEP'ART

**Rapporteur** : Florence MAIRE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la ville de Romans-sur-Isère de développer la visibilité du musée de la chaussure dans l'offre culturelle départementale à destination des jeunes ;

Considérant l'opération TOP DEP'ART mise en place par le Conseil Départemental de la Drôme à destination des collégiens du département ;

Considérant que la présente convention est conclue pour l'année scolaire en cours, et sera reconduite par tacite entendement. Elle pourra durer au maximum jusqu'à la fin du marché, à savoir la campagne 2023/2024.


Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention ou tout document afférent à l'opération TOP DEP'ART.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_069**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Pass tourisme 2021

**Rapporteur :** Florence MAIRE

**Séance du 29 juin 2021**

**Service** : Direction de la Communication

**Délibération n° DELI2021\_069**

**Commission** : Education, Sport, Culture, Jeunesse, Social

**Objet** : Pass tourisme 2021

**Rapporteur** : Florence MAIRE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire dans le cadre de la mise en place du « pass tourisme » sur le territoire de Valence Romans Agglo de passer une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme & des Congrès Valence Romans ;

Considérant que les visiteurs qui seront en possession du dit « pass tourisme » bénéficieront d'une offre promotionnelle sur le billet d'entrée du musée de la chaussure ;

Considérant que cette convention prend effet à compter de la date de signature de la présente délibération et expire de plein droit le 31 décembre 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer avec l'Office de Tourisme & des Congrès Valence Romans la convention de partenariat du « pass tourisme » 2021 et tout document afférent.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_070**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Bilan de la concertation préalable au projet d'aménagement du secteur Deval-Europe

**Rapporteur :** Nathalie BROSSE



## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction du Projet Urbain

**Délibération n° DELI2021\_070**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Bilan de la concertation préalable au projet d'aménagement du secteur Deval-Europe

**Rapporteur** : Nathalie BRO SSE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L103-2 du Code de l'urbanisme définissant les projets d'aménagement devant faire l'objet d'une concertation préalable ;

Considérant le projet de mandat de la majorité municipale de réaménager le secteur de centre-ville comprenant le rond-point Deval, le cours Pierre Didier, la place Jean-Jaurès et le rond-point de l'Europe, le secteur du projet représentant une emprise foncière d'environ 35 000 m<sup>2</sup> ;

Considérant les aménagements précédents ayant été réalisés sur ce secteur, l'allée piétonne Nord sur la Place Jean-Jaurès et le parc du Champ de Mars, encourageant à achever le réaménagement global du cœur du centre-ville ;

Considérant l'intérêt de ce projet pour l'ensemble des Romains ainsi que l'ensemble des usagers et des visiteurs du centre-ville ;

Considérant le rôle majeur de cet espace pour l'image de la Ville, son réaménagement devant contribuer à améliorer celle-ci de façon durable ;

Considérant les enjeux de ce projet d'aménagement en matière de revitalisation du centre-ville, de valorisation de ses ressources commerciales, patrimoniales, culturelles, de services et d'équipements publics, de qualités paysagères, de déplacements notamment pour les modes actifs, d'accessibilité et de stationnement ;

Considérant l'importance de prendre en compte les usages actuels et futurs de l'ensemble des utilisateurs de cet espace, qu'ils soient habitants, actifs travaillant au centre-ville, usagers des services et des commerces, visiteurs ou touristes ;

Considérant le calendrier prévisionnel de la mise en œuvre opérationnelle de ce projet de réaménagement, le démarrage des travaux étant planifié pour le début de l'année 2022 ;

Vu la délibération n°2020-199 approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020, approuvant les modalités d'organisation d'une concertation préalable relative au projet d'aménagement du secteur Deval-Europe, à savoir, à compter du mois de février 2021, et pour une durée de deux mois :

- la mobilisation du conseil citoyen,
- la mise en place d'ateliers thématiques associant des représentants des différentes catégories d'usagers,
- la mise à disposition d'un registre ouvert au public,
- la création d'une adresse internet dédiée au recueil des avis du public relatifs au projet,
- la communication du bilan de la concertation ;

Considérant que cette concertation préalable s'est déroulée effectivement sur une durée de deux mois, du 15 mars 2021, date d'installation du mobilier temporaire support à l'animation de concertation sur le parking de la Place Jean-Jaurès, au 15 mai 2021, date de fin de la mise à disposition du registre papier au forum de l'Hôtel de Ville ;

Considérant que la communication invitant à participer à cette concertation s'est effectuée sur l'ensemble des supports de diffusion à disposition de la Commune : page Facebook, panneaux lumineux, communiqués de presse, RomansMag ;

Considérant que l'ensemble des supports de recueil des expressions du public a été mis à disposition durant cette période, aussi bien numérique (adresse mail dédiée) que physique (registre papier, supports d'animation lors des journées des 20, 27 mars et 3 avril, entretiens à destination du public jeune) ;

Considérant le nombre total de participants (142 personnes rencontrées), ainsi que les éléments de synthèse principaux issus de leurs attentes exprimées, à savoir :

- diminuer l'emprise du parking place Jean-Jaurès tout en conservant une offre de stationnement suffisante sur l'ensemble des boulevards (65 % des participants trouvent qu'il est important ou très important de libérer des espaces de stationnement pour favoriser le développement d'autres usages), et privilégier du stationnement de surface à durée limitée à proximité des linéaires commerciaux,
- développer la place du végétal de façon générale, notamment pour lutter contre la chaleur estivale (68 % des participants trouvent important ou très important de donner plus de place au végétal),
- améliorer les parcours cyclables ainsi que les traversées piétonnes, et les sécuriser davantage (78% des participants trouvent qu'il est important ou très important d'offrir des aménagements plus qualitatifs et confortables pour les piétons et les cycles),
- améliorer le confort des stations de bus,
- l'adhésion à un équipement de centralité de type halle gourmande,
- l'attente d'un nouvel espace qui pourrait accueillir d'autres usages de jeux et de détente/pause, notamment pour les jeunes des établissements scolaires voisins,
- réduire l'emprise des ronds-points pour dédier davantage d'espace aux piétons ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte du bilan de la concertation préalable au projet de réaménagement du secteur Deval-Europe, joint en annexe à la présente délibération,
- de prendre en considération les éléments issus de ce bilan dans le cadre des études de définition du projet d'aménagement en cours.

-----  
**Le conseil prend acte de la délibération**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_071**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Aménagement du cours Pierre Didier : diagnostic d'archéologie préventive - convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

**Rapporteur :** Nathalie BROSSE

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Voirie Réseaux Déplacements

**Délibération n° DELI2021\_071**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Aménagement du cours Pierre Didier : diagnostic d'archéologie préventive - convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

**Rapporteur** : Nathalie BROSSE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Titre II du Livre V du Code du patrimoine tel que modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et le décret n°2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes n°2021-362 du 25 mars 2021 prescrivant le présent diagnostic d'archéologie préventive et qui précise en particulier la qualification du responsable scientifique de l'opération, notifié à l'aménageur et aux opérateurs potentiels dont l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes précité attribuant le présent diagnostic d'archéologie préventive à l'INRAP en qualité d'opérateur compétent, notifié à l'INRAP et à l'aménageur ;

Considérant le projet d'aménagement du cours Pierre Didier ;

Considérant le projet de convention avec l'INRAP et ses annexes, prévoyant une intervention de dix jours ouvrés maximum (dates à définir) ;

Considérant que préalablement à l'intervention de l'INRAP, la Ville procédera à ses frais à :

- la mise en place de clôture avec pose, dépose et repose au fil de l'avancement du chantier archéologique ;
- l'enlèvement et l'évacuation de l'enrobé et des apprêts de sols aux emplacements définis pour les sondages archéologiques ;
- la prévenance des riverains et la gestion de la circulation ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention avec l'INRAP joint en annexe, pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_072**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Romans-sur-Isère

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction du Projet Urbain

**Délibération n° DELI2021\_072**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Romans-sur-Isère

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-44 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 08/07/2013, mis à jour le 18/07/2013, le 10/06/2016 et le 24/06/2020, modifié le 19/09/2016, le 18/12/2017, le 24/09/2018, mis en compatibilité par déclaration de projet le 24/09/2018 ;

Vu l'arrêté municipal n°AM2020/234 en date du 24/06/2020 engageant la procédure de modification n°3 du PLU de Romans-sur-Isère ;

Vu l'arrêté municipal n°AM2020/598 en date du 07/12/2020 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du PLU ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 29/12/2020 au 22/01/2021 inclus ;

Vu les avis des personnes publiques associées et des personnes publiques consultées au cours de la modification du PLU ;

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 26/11/2020 ;

Vu la décision n°2020-ARA-KKU-2042 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 24/11/2020 ne soumettant pas à évaluation environnementale le projet de modification n°3 du PLU de Romans-sur-Isère ;

Vu le rapport de l'enquête et l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

Vu le dossier de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme annexé ;

Considérant que l'objet de la modification n°3 du PLU porte sur la création d'un Secteur de Taille et de Capacité Limitée (STECAL) à des fins d'hébergement touristique et évènementiel ;

Considérant que le projet de modification n°3 du PLU a bien été notifié au Préfet et aux personnes publiques associées au titre des articles L132-7 et L132-9 du Code de l'urbanisme, avant l'ouverture de l'enquête publique et que ces avis ont bien été joints au projet de modification soumis à enquête publique ;



Considérant que conformément à l'arrêté municipal n°AM2020/598 en date du 07/12/2020, l'enquête publique s'est déroulée du 29/12/2020 au 22/01/2021 inclus ;

Considérant qu'à l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions dans lesquels il émet un avis favorable ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur annexés à la présente délibération,
- d'approuver la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Romans-sur-Isère telle que figurant dans le dossier annexé à la présente,
- de préciser que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R2121-10 du Code général des collectivités territoriales. Le dossier de modification du PLU sera tenu à la disposition du public.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et après accomplissement des mesures de publicité.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**  
**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_073**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Observatoire de l'habitat

**Rapporteur :** Berthe FACCHINETTI

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_073**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Observatoire de l'habitat

**Rapporteur** : Berthe FACCHINETTI

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2018\_016 du Conseil communautaire de Valence Romans Agglomération du 8 février 2018 approuvant le Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération n° DELI2020\_162 du Conseil municipal du 19 novembre 2020 au travers de laquelle la commune a adhéré à l'observatoire de l'ADIL 26 ;

Considérant que, dans le cadre de l'observatoire de l'habitat, la réalisation de travaux et études nécessite la mise à disposition de données dans le respect de la réglementation applicable aux traitements de données personnelles auprès de l'ADIL 26 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- de modifier la convention trisannuelle 2021-2022-2023 entre l'ADIL 26 et la commune de Romans-sur-Isère afin d'inclure un paragraphe relatif au respect de la réglementation applicable aux traitements de données personnelles ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tous documents afférents à cette dernière.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_074**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Convention opérationnelle 26E027 pour le site Félix/Valantin avec l'EPORA : acquisition de la parcelle cadastrée BL 96

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_074**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Convention opérationnelle 26E027 pour le site Félix/Valantin avec l'EPORA : acquisition de la parcelle cadastrée BL 96

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention opérationnelle 26E027 pour le site Félix/Valantin signée le 18 janvier 2016 entre la Commune et l'EPORA et ses différents avenants en date des 2 mai 2016, 5 février 2018 et 15 février 2019 ;

Considérant que la convention susvisée est arrivée à terme le 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;

Considérant qu'à cet effet la Commune est tenue d'acquérir auprès de l'EPORA le foncier qu'il n'aurait pu céder avant la fin de la convention ;

Considérant que l'EPORA est aujourd'hui encore propriétaire du terrain situé 15 boulevard Voltaire et cadastré BL 96 d'une surface de 1 308 m<sup>2</sup> ;

Considérant que l'EPORA doit revendre ce terrain au prix 175 644,22 € HT, correspondant à son prix de revient (acquisition, travaux de démolition et frais de gestion) de 207 288,44 € minoré d'une prise en charge par l'EPORA de 31 644,22 € ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition du terrain situé 15 boulevard Voltaire et cadastré BL 96 d'une surface de 1 308 m<sup>2</sup> au prix de 175 644,22 € HT, avec prise en charge des frais de notaire par la Commune ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer l'acte notarié et tout autre document afférent à cette acquisition.

-----  
**La délibération est adoptée à la majorité par :**

**- 33 voix pour**

**- 5 voix contre**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_075**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Convention opérationnelle 26E079 pour le site Sud Jourdan avec l'EPORA et la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo

**Rapporteur :** Philippe LABADENS



## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_075**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Convention opérationnelle 26E079 pour le site Sud Jourdan avec l'EPORA et la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ainsi que les articles L.211-2 et L.213-3 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013 instaurant le droit de préemption sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation future définie au Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 portant délégation à Madame le Maire pour exercer le droit de préemption urbain dans la limite de 300 000 €, cette limite ne s'appliquant pas pour les préemptions pour la production de logement social ;

Vu la convention d'études et de veille foncière 26E046 signée le 13 juillet 2018 entre la commune de Romans-sur-Isère, la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et l'EPORA et son avenant en date du 5 février 2020 ;

Vu la convention opérationnelle 26E027 pour le site Félix/Valantin signée le 18 janvier 2016 entre la Commune et l'EPORA et ses différents avenants en date des 2 mai 2016, 5 février 2018 et 15 février 2019 ;

Vu le projet de convention opérationnelle pour le secteur Sud Jourdan entre la commune de Romans-sur-Isère, la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et l'EPORA ;

Considérant que l'EPORA accompagne depuis plusieurs années la Commune dans ses opérations d'aménagement ;

Considérant qu'afin de continuer la stratégie foncière communale d'intervention en renouvellement urbain sur le secteur Sud Jourdan il convient de conclure un partenariat avec l'EPORA et la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo par la signature d'une convention opérationnelle d'une durée de 4 ans ;

Considérant que cette convention permettra notamment l'acquisition des biens identifiés pour la réalisation d'un programme d'aménagement ;

Considérant qu'à la demande de la Commune les biens pourront être acquis par l'EPORA à l'amiable, par préemption ou par expropriation ;

Considérant donc qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à subdéléguer l'exercice du droit de préemption urbain sur la durée et le périmètre fixés par la convention opérationnelle afin que l'EPORA puisse intervenir sur des acquisitions par le biais d'une préemption ;

Considérant qu'à l'issue de l'ensemble des acquisitions l'EPORA mènera des travaux de démolition et de dépollution ;

Considérant qu'une fois libérés et dépollués, le cas échéant, les terrains seront vendus pour la réalisation d'un programme d'aménagement ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de convention opérationnelle pour le secteur Sud Jourdan entre la commune de Romans-sur-Isère, la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et l'EPORA annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer la convention opérationnelle annexée à la présente délibération et tout autre acte afférent à celle-ci ;
- D'autoriser Madame le Maire à subdéléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé dans le périmètre de la convention opérationnelle au profit de l'EPORA, dans la limite d'un montant de 300 000 €, cette limite ne s'appliquant pas pour les préemptions pour la production de logement social ;
- De préciser que cette subdélégation est attribuée sur la durée et le périmètre fixés dans la convention opérationnelle, et de ses avenants qui interviendront le cas échéant.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**  
**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_076**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Réhabilitation de la Maison du Mouton : avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Ville et Drôme Aménagement Habitat

**Rapporteur :** Laurent JACQUOT

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : DAC adjoint

**Délibération n° DELI2021\_076**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Réhabilitation de la Maison du Mouton : avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Ville et Drôme Aménagement Habitat

**Rapporteur** : Laurent JACQUOT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention Action Cœur de Ville avec l'Etat et ses partenaires pour la redynamisation des centres villes des villes moyennes, signée par la Commune le 18 septembre 2018 ;

Vu le protocole Cœur de Ville avec la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la redynamisation des centres villes des villes moyennes en accompagnement de la convention Action Cœur de Ville susvisée, signée par la Commune le 6 décembre 2018 ;

Vu la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo cofinancés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbain dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain signée le 22 septembre 2019 qui prévoit notamment l'implantation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) dont la compétence revient à Valence Romans Agglo dans le centre ancien;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DELI2019\_082 en date du 3 juin 2019 portant sur l'acquisition par la Commune auprès de Drôme Aménagement Habitat de l'immeuble de la Maison du Mouton ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DELI2020\_004 en date du 27 janvier 2020 portant sur la délégation de maîtrise d'ouvrage à Drôme Aménagement Habitat (DAH) pour la réhabilitation de l'immeuble de la Maison du Mouton, dont le coût total était estimé alors à 2 055 039 € TTC, hors mobilier et hors aménagements scénographiques, ayant donné lieu à la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et DAH le 19 février 2020;

Vu l'acte de vente du 16 avril 2020 concernant l'acquisition par la Commune de l'immeuble de la Maison du Mouton cadastré BK 674, BK 760 et BK 1251 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DELI2020\_118 en date du 17 septembre 2020 portant sur la signature de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée actualisant le montant prévisionnel global des dépenses de l'opération à 2 637 107 € ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DELI2021\_011 en date du 4 février 2021 portant sur l'acquisition de deux salles voûtées dans l'immeuble cadastré BK 771 et BK 1086 ;

Considérant l'actualisation du coût prévisionnel global de l'opération de réaménagement de la Maison du Mouton par Drôme Aménagement Habitat à l'issue de l'appel d'offres en vertu de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, conduisant à une actualisation du coût total à 2 679 940 € TTC, soit une augmentation de 42 833 € par rapport au montant prévisionnel actualisé dans l'avenant n°1 de délégation de maîtrise d'ouvrage signé le 7 octobre 2020 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et Drôme Aménagement Habitat signée le 19 février 2020, annexé à la présente délibération et intégrant l'actualisation par Drôme Aménagement Habitat du montant prévisionnel global des dépenses de l'opération, s'élevant désormais à 2 679 940 € TTC,
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les projets de convention et tous documents afférents à ces conventions.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_077**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Rue Denis Papin : convention de servitudes avec le Service public Des Energies dans la Drôme

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_077**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Rue Denis Papin : convention de servitudes avec le Service public Des Energies dans la Drôme

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de servitudes avec le Service public Des Energies dans la Drôme ;

Considérant le projet de construction de Monsieur Ramazan ACUN, situé rue Denis Papin à Saint-Paul-lès-Romans, parcelle cadastrée ZM 155 ;

Considérant que dans le cadre de ce projet le Service public Des Energies dans la Drôme doit se raccorder au réseau électrique en empruntant les parcelles cadastrées DN 12 et DN 13, propriétés communales, sur une longueur totale de 13 m ;

Considérant qu'il y a lieu de permettre au Service public Des Energies dans la Drôme de réaliser ces travaux sur les parcelles cadastrées DN 12 et DN 13, propriétés communales, situées rue Denis Papin ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de servitudes annexé à la présente délibération ;
- d'approuver la constitution de servitudes au profit du Service public Des Energies dans la Drôme sur les parcelles cadastrées DN 12 et DN 13 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout document afférent à cette convention et à demander l'établissement de l'acte authentique pour la création des servitudes, les frais afférent à ce dernier restant à la charge exclusive du Service public Des Energies dans la Drôme.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère





REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_078**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Réhabilitation du local commercial 10-12 place Maurice Faure : convention de servitudes avec ENEDIS

**Rapporteur :** Anthony COURBON

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_078**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Réhabilitation du local commercial 10-12 place Maurice Faure : convention de servitudes avec ENEDIS

**Rapporteur** : Anthony COURBON

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de servitudes avec ENEDIS ;

Considérant le projet de réhabilitation du local commercial situé 10-12 place Maurice Faure par la Commune ;

Considérant que dans le cadre de ce projet ENEDIS doit renforcer le réseau électrique en implantant une ligne électrique souterraine qui empruntera la parcelle cadastrée BK 678 sur une longueur de 12 m ;

Considérant qu'il y a lieu de permettre à ENEDIS de réaliser ces travaux sur la parcelle cadastrée BK 678, propriété communale, située rue du Mouton ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de servitudes annexé à la présente délibération ;
- d'approuver la constitution de servitudes au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée BK 678 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tout document afférent à cette convention et à demander l'établissement de l'acte authentique pour la création des servitudes, les frais afférent à ce dernier restant à la charge exclusive d'ENEDIS.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_079**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Désaffectation et déclassement du site Pouchelon

**Rapporteur :** Linda HAJJARI

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_079**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Désaffectation et déclassement du site Pouchelon

**Rapporteur** : Linda HAJJARI

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et L.3112-4 ;

Vu l'article R.423-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-117 en date du 17 septembre 2020 portant sur la cession du site Pouchelon, constitué de l'ancienne cuisine centrale, de la salle Emile Marand et d'un espace de stationnement, à la société Office Santé ;

Considérant que, par délibération susvisée, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la désaffectation et du déclassement du site Pouchelon ;

Considérant que ce site est désormais libre de toute occupation ;

Considérant qu'il convient donc de constater la désaffectation puis de procéder au déclassement du site Pouchelon, constitué de l'ancienne cuisine centrale, de la salle Emile Marand et d'un espace de stationnement, situé rue Commandant Germain Martin et cadastré BM 8, d'une surface de 2 048 m<sup>2</sup>, afin de permettre sa cession à la société Office Santé au prix de 100 000 € conformément à la délibération du Conseil Municipal susvisée ;

Considérant que le bâtiment de l'ancienne cuisine centrale empiète très partiellement sur la parcelle cadastrée BM 7, propriété communale, constituée de l'école et du gymnase Pouchelon ;

Considérant donc qu'il convient d'autoriser la société Office Santé à procéder à la démolition de l'ancienne cuisine centrale sur son emprise qui empiète sur la parcelle cadastrée BM 7, demeurant propriété communale ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation du site Pouchelon, constitué de l'ancienne cuisine centrale, de la salle Emile Marand et d'un espace de stationnement, situé rue Commandant Germain Martin et cadastré BM 8, d'une surface de 2 048 m<sup>2</sup> ;
- d'approuver son déclassement du domaine public communal pour faire entrer son emprise dans le domaine privé communal ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tous documents afférents à ce déclassement ;
- d'autoriser la société Office Santé, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, à procéder à la démolition l'ancienne cuisine centrale sur son emprise qui empiète sur la parcelle cadastrée BM 7, demeurant propriété communale ;
- d'autoriser la société Office Santé, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, à déposer une demande de permis de démolir sur la parcelle cadastrée BM 7 uniquement pour la démolition de l'ancienne cuisine centrale.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 34 voix pour**

**- 4 abstentions**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_080**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39

Présents : 32

Procurations : 6

Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Avenue Pierre Eugène Marcellin Berthelot : acquisition de la parcelle cadastrée BC 263

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Service urbanisme

**Délibération n° DELI2021\_080**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Avenue Pierre Eugène Marcellin Berthelot : acquisition de la parcelle cadastrée BC 263

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière ;

Considérant que l'avenue Pierre Eugène Marcellin Berthelot fera à termes l'objet d'un réaménagement ;

Considérant le projet de lotissement « Le Clos des Grives » de la société VALRIM AMENAGEMENT le long de l'avenue Pierre Eugène Marcellin Berthelot ;

Considérant que dans le cadre de ce projet il convient d'anticiper le réaménagement futur de l'avenue Pierre Eugène Marcellin Berthelot ;

Considérant donc que la Commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée BC 263 d'une surface de 30 m<sup>2</sup> ;

Considérant qu'à l'issue de cette acquisition il conviendra de classer ce terrain dans le domaine public routier communal ;

Considérant que ce classement n'aura pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par l'avenue Pierre Eugène Marcellin Berthelot ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée BC 263 d'une surface de 30 m<sup>2</sup> au prix de 20 € TTC/m<sup>2</sup>, soit 600 € TTC, avec prise en charge des frais de notaire par la Commune ;
- d'approuver le classement dans le domaine public routier communal de la parcelle cadastrée BC 263 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer l'acte notarié et tout autre document afférent à cette acquisition et ce classement dans le domaine public routier communal.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère





REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_081**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 32  
Procurations : 6  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Avenue de Saint-Donat : acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée CY 393

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Service urbanisme

**Délibération n°** DELI2021\_081

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Avenue de Saint-Donat : acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée CY 393

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.141-3 du Code de la voirie routière ;

Considérant que l'avenue de Saint-Donat fera à termes l'objet d'un réaménagement ;

Considérant le projet de centre d'accueil de jour de l'association des Pupilles de l'Enseignement Public Sud Rhône-Alpes sur la parcelle cadastrée CY 393, située 23 avenue de Saint-Donat ;

Considérant que dans le cadre de ce projet il convient d'anticiper le réaménagement futur de l'avenue de Saint-Donat ;

Considérant donc que la Commune souhaite acquérir une emprise d'environ 77 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée CY 393 ;

Considérant qu'à l'issue de cette acquisition il conviendra de classer ce terrain dans le domaine public routier communal ;

Considérant que ce classement n'aura pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par l'avenue de Saint-Donat ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition d'une emprise d'environ 77 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée CY 393 au prix de 20 € TTC/m<sup>2</sup>, soit environ 1 540 € TTC, avec prise en charge des frais de notaire et de réalisation du mur de soutènement par la Commune ;
- d'approuver le classement dans le domaine public routier communal d'une partie de la parcelle cadastrée CY 393, objet de la présente délibération ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer l'acte notarié et tout autre document afférent à cette acquisition et ce classement dans le domaine public routier communal.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_082**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 7  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Rues Sidonie Gabrielle Colette et Albert Camus : acquisition des parcelles cadastrées AR 1743 et AR 1744

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_082**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Rues Sidonie Gabrielle Colette et Albert Camus : acquisition des parcelles cadastrées AR 1743 et AR 1744

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.141-3 du Code de la voirie routière ;

Considérant que les rues Sidonie Gabrielle Colette et Albert Camus feront à termes l'objet d'un réaménagement ;

Considérant le projet de lotissement « Les Pierrelles » de la société DROME ARDECHE IMMOBILIER entre les rues Sidonie Gabrielle Colette et Albert Camus ;

Considérant que dans le cadre de ce projet il convient d'anticiper le réaménagement futur des rues Sidonie Gabrielle Colette et Albert Camus ;

Considérant donc que la Commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées AR 1743 et AR 1744 d'une surface totale de 566 m<sup>2</sup> ;

Considérant qu'à l'issue de cette acquisition il conviendra de classer ces terrains dans le domaine public routier communal ;

Considérant que ce classement n'aura pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les rues Sidonie Gabrielle Colette et Albert Camus ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées AR 1743 et AR 1744 d'une surface totale de 566 m<sup>2</sup> au prix de 20 € TTC/m<sup>2</sup>, soit 11 320 € TTC, avec prise en charge des frais de notaire par la Commune ;
- d'approuver le classement dans le domaine public routier communal des parcelles cadastrées AR 1743 et AR 1744 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer l'acte notarié et tout autre document afférent à cette acquisition et ce classement dans le domaine public routier communal.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_083**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 7  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Rue des Ors : acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AW 732

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_083**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Rue des Ors : acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AW 732

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.141-3 du Code de la voirie routière ;

Considérant que la rue des Ors fera à termes l'objet d'un réaménagement ;

Considérant le projet de création de lots à bâtir de Madame Martine BERTRAND le long de la rue des Ors ;

Considérant que dans le cadre de ce projet il convient d'anticiper le réaménagement futur de la rue des Ors ;

Considérant donc que la Commune souhaite acquérir une emprise d'environ 186 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AW 732 ;

Considérant qu'à l'issue de cette acquisition il conviendra de classer ce terrain dans le domaine public routier communal ;

Considérant que ce classement n'aura pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la rue des Ors ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition d'une emprise d'environ 186 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AW 732 au prix de 20 € TTC/m<sup>2</sup>, soit 3 720 € TTC environ, avec prise en charge des frais de notaire par la Commune ;
- d'approuver le classement dans le domaine public routier communal de cette emprise de 186 m<sup>2</sup> environ à détacher de la parcelle cadastrée AW 732 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer l'acte notarié et tout autre document afférent à cette acquisition et ce classement dans le domaine public routier communal.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_084**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 7  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Réhabilitation des immeubles Le Clérieux et Les Remparts : cession à Valence Romans Habitat d'une emprise d'environ 130 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée BK 1106

**Rapporteur :** Philippe LABADENS



## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_084**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Réhabilitation des immeubles Le Clérieux et Les Remparts : cession à Valence Romans Habitat d'une emprise d'environ 130 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée BK 1106

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.3112-4 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-36 du 30 mars 2021 actant le principe de la désaffectation puis du déclassement ainsi que de la cession à Valence Romans Habitat d'une emprise d'environ 130 m<sup>2</sup> pour la réalisation d'une rampe d'accès aux immeubles Le Clérieux et Les Remparts dans le cadre de leur réhabilitation et autorisant Valence Romans Habitat à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à ce projet ;

Vu l'avis domanial de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère en date du 12 avril 2021 ;

Considérant le projet de Valence Romans Habitat de réhabilitation des immeubles Le Clérieux et Les Remparts, situés rue de Clérieux et cadastrés BK 858 ;

Considérant la nécessité de réaliser une rampe d'accès pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite ;

Considérant que la réalisation de cette rampe ne peut se faire que sur l'emprise de la parcelle cadastrée BK 1106, domaine public communal ;

Considérant donc qu'il convient de céder à Valence Romans Habitat à l'euro symbolique l'emprise d'environ 130 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée BK 1106 ;

Considérant qu'il convient préalablement à cette cession de constater la désaffectation de cette emprise puis de procéder à son déclassement ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation d'une emprise d'environ 130 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée BK 1106 ;
- d'approuver son déclassement du domaine public communal pour faire entrer son emprise dans le domaine privé communal ;
- d'approuver la cession à l'euro symbolique par la Commune à Valence Romans Habitat de cette emprise d'environ 130 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée BK 1106 pour la réalisation d'une rampe d'accès aux immeubles Le Clérieux et les Remparts, les frais de géomètre et de notaire inhérents étant à la charge de Valence Romans Habitat ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tous documents et actes afférents à cette cession et à ce déclassement.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**  
**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_085**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 7  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Rue Jean Perriolat : cession de la parcelle cadastrée CO 86

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_085**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Rue Jean Perriolat : cession de la parcelle cadastrée CO 86

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.3112-4 ;

Vu l'avis domanial de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère en date du 18 février 2021 ;

Considérant la demande de Monsieur Christophe VALLON d'acquérir la parcelle cadastrée CO 86, domaine public communal, située entre l'impasse André Chénier et la rue Jean Perriolat, afin d'agrandir sa propriété située 16 rue Jean Perriolat ;

Considérant que la parcelle cadastrée CO 86, d'une surface de 44 m<sup>2</sup>, ne fait actuellement l'objet d'aucun usage ;

Considérant que la parcelle cadastrée CO 86 supporte un réseau électrique aérien ainsi qu'un réseau d'éclairage public et que les concessionnaires de ces réseaux n'ont pas émis de contre-indication à cette cession ;

Considérant donc qu'il apparaît pertinent de céder cette parcelle à Monsieur Christophe VALLON ;

Considérant qu'il convient préalablement à cette cession de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée CO 86 puis de procéder à son déclassement ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée CO 86 ;
- d'approuver son déclassement du domaine public communal pour la faire entrer dans le domaine privé communal ;
- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée CO 86 à Monsieur Christophe VALLON, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, au prix de 900 € HT avec la création de servitudes pour les réseaux électrique et d'éclairage public. Les frais d'acte inhérents à cette acquisition et à l'instauration de ces servitudes seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tous documents et actes afférents à cette cession et à ce déclassement.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_086**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39

Présents : 31

Procurations : 7

Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** 11 rue Pêcherie : bail commercial pour la mise à disposition du local au profit de Monsieur Ludovic LASSARAT

**Rapporteur :** Anthony COURBON

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_086**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : 11 rue Pêcherie : bail commercial pour la mise à disposition du local au profit de Monsieur Ludovic LASSARAT

**Rapporteur** : Anthony COURBON

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le bail commercial entre la Commune et Monsieur Patrick PERRICHON et ses différents renouvellements pour l'occupation du local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 11 rue Pêcherie à Romans-sur-Isère à compter du 1<sup>er</sup> mai 2002 ;

Vu la demande de Monsieur Patrick PERRICHON de mettre fin à ce bail commercial dans le cadre de son départ à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 et de faire bénéficier Monsieur Ludovic LASSARAT, le repreneur de son activité de luthier, de la mise à disposition de ce local ;

Vu le projet de bail commercial pour la mise à disposition du local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 11 rue Pêcherie à Romans-sur-Isère au profit de Monsieur Ludovic LASSARAT à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

Considérant qu'il convient de louer le local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 11 rue Pêcherie à Romans-sur-Isère à Monsieur Ludovic LASSARAT par le biais d'un bail commercial afin de lui permettre de perpétuer l'activité de luthier initié par Monsieur Patrick PERRICHON ;

Considérant que le loyer mensuel de 115,00 € TTC initialement demandé est en dessous du marché locatif local mais qu'il convient toutefois d'accompagner le maintien de cette activité artisanale ;

Considérant donc qu'il a été convenu avec Monsieur Ludovic LASSARAT que le loyer serait augmenté progressivement de 10 % chaque année jusqu'en 2029 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de bail commercial susvisé pour la mise à disposition du local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 11 rue Pêcherie à Romans-sur-Isère au profit de Monsieur Ludovic LASSARAT ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ledit bail commercial ainsi que tous documents afférents à cette mise à disposition.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_087**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39

Présents : 31

Procurations : 7

Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Dénomination de voies

**Rapporteur :** Philippe LABADENS



## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_087**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Dénomination de voies

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-168 du 19 novembre 2020 classant dans le domaine public une partie des rues Tony GARNIER et Jacqueline AURIOL ;

Considérant qu'une enquête publique s'est déroulée du 27 janvier au 20 février 2020, au sujet du classement dans le domaine public de voiries communales, consécutivement à des travaux d'aménagement de voirie ;

Considérant que dans le déroulement de l'enquête publique les observations du public concernant le classement partiel des rues Tony GARNIER et Jacqueline AURIOL ont porté sur la sécurisation du carrefour entre les rues Jacqueline AURIOL et Sidonie Gabrielle COLETTE, la réorganisation des flux de circulation ainsi que sur le souhait d'avoir plus d'éléments sur le projet privé de lotissement qui sera réalisé aux abords de ces nouvelles voiries, et la création d'un espace vert dans le quartier ;

Considérant qu'une réunion publique a été organisée le 14 octobre 2020 afin d'aborder la sécurisation du carrefour entre les rues Jacqueline AURIOL et Sidonie Gabrielle COLETTE et la réorganisation des flux de circulation dans le quartier ;

Considérant qu'à l'issue de cette réunion, il a été décidé de mettre en impasse la partie centre Nord de la rue Jacqueline AURIOL ;

Considérant que du fait de cette mise en impasse la partie Nord de la rue Jacqueline AURIOL située entre la rue Sidonie Gabrielle COLETTE et la rue de la PAILLÈRE n'est plus en continuité avec la portion précitée mise en impasse et devient une voie à part entière qui ne peut plus avoir la même dénomination ;

Considérant qu'il y a lieu de dénommer ces voies, à l'issue de leur classement dans le domaine public ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dénommer la voie desservant un futur lotissement ayant pour tenant la rue Tony GARNIER, en prolongation de celle-ci, et pour aboutissant la rue Danièle CASANOVA : « Rue Tony-GARNIER (1869-1948) Architecte » ;
- de dénommer la voie Nord-Sud desservant un futur lotissement ayant pour tenant la rue Jacqueline AURIOL et pour aboutissant la rue Tony GARNIER : « Rue Jacqueline-AURIOL (1917-2000) Aviatrice » ;
- de dénommer la portion de la rue Jacqueline AURIOL, mise en impasse à partir de la rue Sidonie Gabrielle COLETTE vers la rue Jacqueline AURIOL qui est fermée à la circulation routière au niveau du début de la nouvelle voie Nord-Sud précitée : « Impasse Jacqueline-AURIOL (1917-2000) Aviatrice » ;
- de dénommer la portion Nord de la rue Jacqueline AURIOL située entre la rue Sidonie Gabrielle COLETTE et la rue de la PAILLERE : « Rue Adrienne-BOLLAND (1895-1975) Aviatrice et résistante » ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout document afférent à ces nouveaux libellés de voie.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**  
**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_088**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 7  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Rectification de libellés de voies

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

**Séance du 29 juin 2021****Service** : Direction Attractivité Développement Innovation**Délibération n° DELI2021\_088****Commission** : Cadre de vie**Objet** : Rectification de libellés de voies**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que plusieurs noms de rues de la commune de Romans-sur-Isère ont besoin d'être rectifiés, soit du fait qu'ils ont été mal orthographiés lors de leur création ou soit qu'ils ont été modifiés ensuite ;

Considérant que cette régularisation est nécessaire pour l'harmonisation des libellés utilisés par les services du cadastre et de cartographie ainsi que les concessionnaires ;

Considérant qu'il y a donc lieu de modifier le libellé des sept voies suivantes dans le tableau ci-dessous :

Délibération créant la voie	Libelle actuel	Raison de la modification	Nouveau libellé
04/07/1969	RUE ROGER SEIGNOBOS	Modification de l'orthographe à la demande de son fils en mai 2015	RUE ROGER SEIGNOBEAUX
30/05/1893	RUE GUILHAUME	Modification de l'orthographe conforme à sa biographie	RUE GUILLAUME
20/03/2006	RUE ODETTE MALOSSANNE	Modification de l'orthographe conforme à l'acte de naissance	RUE ODETTE MALOSSANE
21/04/1975	RUE JEAN-HONORE FRAGONNARD	Modification de l'orthographe conforme à celle du nom propre	RUE JEAN-HONORE FRAGONARD
25/05/1954	RUE DU ONZE NOVEMBRE	Modification du type de voie dans la délibération du 12 décembre 1994	AVENUE DU ONZE NOVEMBRE
21/02/1909	RUE MICHELET	Modification conforme au type de voie	IMPASSE MICHELET

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer de nouveaux libellés aux voies suivantes :
  - la rue Roger SEIGNOBOS devient la rue Roger SEIGNOBEAUX ;
  - la rue GUILHAUME devient la rue GUILLAUME ;
  - la rue Odette MALOSSANNE devient la rue Odette MALOSSANE ;
  - la rue Jean-Honoré FRAGONNARD devient la rue Jean-Honoré FRAGONARD ;
  - la rue du ONZE NOVEMBRE devient l'avenue du ONZE NOVEMBRE ;
  - la rue MICHELET devient l'IMPASSE MICHELET ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout document afférent à ces nouveaux libellés de voies.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**  
**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_089**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39

Présents : 31

Procurations : 7

Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Découverte de la Savasse : convention pour la réalisation d'un ouvrage de confortement

**Rapporteur :** Nathalie BROSSE

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_089**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Découverte de la Savasse : convention pour la réalisation d'un ouvrage de confortement

**Rapporteur** : Nathalie BROSSÉ

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention pour la constitution de servitude afin de permettre la réalisation d'ouvrages de confortement du mur situé en limite de la propriété située 1 côte des Chapeliers et cadastrée AY 27 ;

Considérant que dans le cadre du projet de découverte de la Savasse porté par la Commune l'ouvrage-cadre situé sur le domaine public à la confluence Savasse-Isère va être déconstruit ;

Considérant toutefois qu'en application du principe de précaution la Commune doit conforter le mur situé en limite de la propriété située 1 côte des Chapeliers et cadastrée AY 27 ;

Considérant qu'à cet effet elle doit ancrer des tirants jusque sous la propriété située 1 côte des Chapeliers et cadastrée AY 27 ;

Considérant qu'un accord des propriétaires a été obtenu pour la réalisation de cet ouvrage de confortement ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout autre document afférent, notamment l'acte authentique pour constituer la servitude.

-----  
**La délibération est adoptée à la majorité par :**

- 30 voix pour
- 5 voix contre
- 3 abstentions

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère





REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_090**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 7  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Chaussures totémiques : conventions pour l'éclairage des oeuvres d'art

**Rapporteur :** Florence MAIRE

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_090**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Chaussures totémiques : conventions pour l'éclairage des oeuvres d'art

**Rapporteur** : Florence MAIRE

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville signée entre la Commune et la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglomération d'une part, et l'Etat, le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, le groupe Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, le Conseil départemental de la Drôme - les partenaires financiers - ainsi que l'Etablissement Public foncier pour l'Ouest Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - les partenaires locaux - d'autre part, en date du 18 septembre 2018 ;

Vu le protocole Cœur de Ville entre la Commune et le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes pour la redynamisation des centres-villes des villes moyennes en accompagnement de la convention Action Cœur de Ville susvisée en date du 6 décembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-129 en date du 17 septembre 2020 portant sur la constitution de servitude afin de permettre l'éclairage de chaussures totémiques ;

Vu les nouveaux projets de conventions pour la constitution de servitude afin de permettre l'éclairage des chaussures totémiques ;

Considérant que la Commune a créé un parcours urbain de plusieurs œuvres d'art représentant des chaussures issues de la collection du Musée International de la Chaussure ;

Considérant que ce parcours va être enrichi de deux nouvelles œuvres d'art ;

Considérant que ce projet est subventionné à hauteur de 75 % par le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes ;

Considérant que l'éclairage de ces nouvelles œuvres d'art permettra de les mettre en valeur ;

Considérant que l'installation de certains dispositifs d'éclairage doit être réalisée sur des propriétés privées avec l'accord de leurs propriétaires ;

Considérant qu'il convient de constituer une servitude pour l'installation de dispositif d'éclairage sur les propriétés suivantes :

- immeuble situé 49 rue Jacquemart et cadastré BI 12,
- immeuble situé 5 rue du Réservoir et cadastré BI 314 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution de servitudes à titre gratuit pour l'installation de dispositif d'éclairage sur l'immeuble situé 49 rue Jacquemart et cadastré BI 12, et sur l'immeuble situé 5 rue du Réservoir et cadastré BI 314 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer lesdites conventions et tout autre document afférent, notamment l'acte authentique pour constituer les servitudes.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**  
**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_091**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39

Présents : 31

Procurations : 7

Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Aménagement des rues Port Rivail, Port Brûlé, des Teintures, de l'Epaule (partie sud) et côtes des Crottes, Bonnot, du Crotton et rue Baudoin : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Valence Romans Agglo pour les travaux de gestion des eaux pluviales

**Rapporteur :** Nathalie BROSSE

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Voirie Réseaux Déplacements

**Délibération n° DELI2021\_091**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Aménagement des rues Port Rivail, Port Brûlé, des Teintures, de l'Epaule (partie sud) et côtes des Crottes, Bonnot, du Crotton et rue Baudoin : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Valence Romans Agglo pour les travaux de gestion des eaux pluviales

**Rapporteur** : Nathalie BROSSE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Valence Romans Agglo n° 2014-342 en date du 4 décembre 2014 approuvant les principes pour le transfert de la compétence assainissement collectif ;

Vu la loi relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) et l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004, désormais codifiées par l'article L2422-12 du Code de la commande publique, qui prévoient que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme » ;

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement des 7 ruelles (rues Port Rivail, Port Brûlé, des Teintures, de l'Epaule (partie Sud) et côtes des Crottes, Bonnot, du Crotton et rue Baudoin) situées dans le centre historique, il est nécessaire de coordonner les interventions sur le domaine public et d'optimiser les investissements publics par la mise en place d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec transfert par Valence Romans Agglo à la Commune de Romans-sur-Isère, de la maîtrise d'ouvrage des travaux de gestion des eaux pluviales urbaines ;

Considérant qu'il est nécessaire dans le cadre de cette opération, de fixer les modalités de financement par Valence Romans Agglo, des travaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines réalisés par la Ville de Romans-sur-Isère ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la convention de co-maîtrise d'ouvrage ci-jointe avec Valence Romans Agglo fixant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales urbaines dans le cadre de l'opération de requalification des 7 ruelles ainsi que les modalités financières ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**  
**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_092**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 7  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Aménagement allée du Docteur Bonnet : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Valence Romans Agglo pour les travaux de gestion des eaux pluviales

**Rapporteur :** Nathalie BROSSE

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Voirie Réseaux Déplacements

**Délibération n° DELI2021\_092**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Aménagement allée du Docteur Bonnet : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Valence Romans Agglo pour les travaux de gestion des eaux pluviales

**Rapporteur** : Nathalie BROSSE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Valence Romans Agglo n°2014-342 en date du 4 décembre 2014 approuvant les principes pour le transfert de la compétence assainissement collectif ;

Vu la loi relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) et l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004, désormais codifiées par l'article L2422-12 du Code de la commande publique, qui prévoient que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme » ;

Considérant que dans le cadre du projet d'aménagement de l'allée du Docteur Bonnet, il est nécessaire de coordonner les interventions sur le domaine public et d'optimiser les investissements publics par la mise en place d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec transfert par Valence Romans Agglo à la Commune de Romans-sur-Isère, de la maîtrise d'ouvrage des travaux de gestion des eaux pluviales ;

Considérant qu'il est nécessaire dans le cadre de cette opération, de fixer les modalités de financement par Valence Romans Agglo, des travaux de gestion des eaux pluviales réalisés par la Commune de Romans-sur-Isère ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la convention de co-maîtrise d'ouvrage ci-jointe avec Valence Romans Agglo fixant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales réalisés dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'allée du Docteur Bonnet, ainsi que les modalités financières ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère





REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_093**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 7  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Réhabilitation des réseaux d'assainissement et mise en système séparatif - côte des Crottes : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Valence Romans Agglo pour les travaux de gestion des eaux pluviales

**Rapporteur :** Nathalie BROSSE

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Voirie Réseaux Déplacements

**Délibération n° DELI2021\_093**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Réhabilitation des réseaux d'assainissement et mise en système séparatif - côte des Crottes : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Valence Romans Agglo pour les travaux de gestion des eaux pluviales

**Rapporteur** : Nathalie BROSSE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Valence Romans Agglo n°2014-342 en date du 4 décembre 2014 approuvant les principes pour le transfert de la compétence assainissement collectif ;

Vu la loi relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) et l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004, désormais codifiées par l'article L2422-12 du Code de la commande publique, qui prévoient que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme » ;

Considérant que dans le cadre de la réhabilitation des réseaux d'assainissement et mise en système séparatif, côte des Crottes située dans le centre historique, il est dans l'intérêt économique de la Commune de déléguer à Valence Romans Agglo, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagements ponctuels de voirie à l'occasion de la remise en état de la voie publique ;

Considérant qu'il convient de mettre en place une convention entre la Commune et Valence Romans Agglo afin d'acter cette co-maîtrise d'ouvrage et d'en fixer les modalités de financement pour les travaux de voirie réalisés par Valence Romans Agglo ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la convention de co-maîtrise d'ouvrage ci-jointe avec Valence Romans Agglo fixant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de voirie dans le cadre de l'opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement et mise en séparatif, côte des Crottes, ainsi que les modalités financières ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_094**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 7  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Aménagement de l'impasse Tricot : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Valence Romans Agglo pour les études et travaux de gestion des eaux pluviales

**Rapporteur :** Nathalie BROSSE

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Voirie Réseaux Déplacements

**Délibération n° DELI2021\_094**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Aménagement de l'impasse Tricot : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Valence Romans Agglo pour les études et travaux de gestion des eaux pluviales

**Rapporteur** : Nathalie BROSSE

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Valence Romans Agglo n°2014-342 en date du 4 décembre 2014 approuvant les principes pour le transfert de la compétence assainissement collectif ;

Vu l'article L.2422-12 du Code de la commande publique qui prévoit que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme » ;

Considérant la nécessité dans le cadre des travaux d'aménagement de l'impasse Tricot, de coordonner les interventions sur le domaine public et d'optimiser les investissements publics ;

Considérant qu'il est nécessaire dans le cadre de cette opération, de fixer les modalités de financement par Valence Romans Agglo, des travaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines réalisés par la Ville de Romans-sur-Isère ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la convention de co-maîtrise d'ouvrage ci-jointe avec Valence Romans Agglo fixant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales urbaines dans le cadre de l'aménagement de l'impasse Tricot ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_095**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39

Présents : 31

Procurations : 7

Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Clos des Capucins : conventions pour la réalisation d'un ouvrage de confortement du mur de soutènement

**Rapporteur :** Nathalie BROSSE

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_095**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Clos des Capucins : conventions pour la réalisation d'un ouvrage de confortement du mur de soutènement

**Rapporteur** : Nathalie BROSSE

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'écroulement du mur de soutènement du clos des Capucins à l'automne dernier ;

Considérant que la solution pour reconstruire et consolider ce mur consiste en la mise en place de tirants dans le mur de soutènement sous les propriétés riveraines ;

Considérant que cette solution a été présentée aux riverains le 11 mars 2021 ;

Considérant donc qu'il convient de constituer une servitude pour la réalisation de cet ouvrage de confortement sous les propriétés suivantes :

- 10 clos des Capucins, cadastré AY 232 et AY 237 ;
- 14 clos des Capucins, cadastré AY 51 et AY 235 ;
- 18 clos des Capucins, cadastré AY 58 ;
- 20 clos des Capucins, cadastré AY 60 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution de servitudes à titre gratuit pour la réalisation d'ouvrages de confortement du mur de soutènement du clos des Capucins sur les parcelles cadastrées AY 51, AY 58, AY 60, AY 232, AY 235 et AY 237 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions correspondantes et tout autre document afférent, notamment les actes authentiques pour constituer les servitudes.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_096**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 31  
Procurations : 7  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Parc Saint-Romain : demandes d'autorisations d'urbanisme

**Rapporteur :** Etienne-Paul PETIT

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Espaces Verts

**Délibération n° DELI2021\_096**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Parc Saint-Romain : demandes d'autorisations d'urbanisme

**Rapporteur** : Etienne-Paul PETIT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Considérant que l'aménagement du parc Saint-Romain constitue la première phase opérationnelle dans la mise en œuvre du projet « Aménagement de la Vallée de la Savasse » inscrit dans le cadre du projet urbain « Gar'ls » ;

Considérant que les travaux d'aménagement du parc Saint-Romain ont pour objectif la mise en sécurité du parc, la structuration des cheminements, des espaces et des promenades, la mise en valeur paysagère et architecturale dans le respect de la charte sur la trame verte tout en conservant l'aspect naturel du site ;

Considérant que l'emprise foncière de ces travaux représente une surface d'environ 10 000 m<sup>2</sup> sur les 22 000 m<sup>2</sup> que couvre le parc Saint-Romain ;

Considérant que des demandes d'autorisations d'urbanisme doivent être sollicitées auprès de la Direction du Projet Urbain – pôle urbanisme réglementaire ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer et déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme liées au projet d'aménagement du parc Saint-Romain.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 30 voix pour**

**- 8 abstentions**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère





REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_097**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39

Présents : 31

Procurations : 7

Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Projet de découverte de la Savasse et renforcement du poste de refoulement de la Presle : convention de groupement de commandes pour la nomination conjointe d'un coordinateur OPC avec Valence Romans Agglo

**Rapporteur :** Etienne-Paul PETIT

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Voirie Réseaux Déplacements

**Délibération n° DELI2021\_097**

**Commission** : Cadre de vie

**Objet** : Projet de découverte de la Savasse et renforcement du poste de refoulement de la Presle : convention de groupement de commandes pour la nomination conjointe d'un coordinateur OPC avec Valence Romans Agglo

**Rapporteur** : Etienne-Paul PETIT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique ;

Considérant les deux projets sur la commune de Romans-sur-Isère concernant « la découverte de la Savasse » et « le renforcement du poste de refoulement de la Presle » portés respectivement par Ville et par la Direction de l'assainissement de Valence Romans Agglo ;

Considérant que les collectivités souhaitent se regrouper pour confier à un unique coordinateur OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination) la gestion de l'ordonnancement de ces deux chantiers ;

Considérant qu'il convient de mettre en place une convention entre la commune de Romans-sur-Isère et Valence Romans Agglo afin d'acter ce groupement de commandes et d'en fixer les modalités de mise en œuvre et financières ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la convention de groupement de commandes ci-jointe entre Valence Romans Agglo et la commune de Romans-sur-Isère pour la nomination conjointe d'un coordinateur OPC dans le cadre des chantiers sur la commune de Romans-sur-Isère de « découverte de la Savasse » et de « renforcement du poste de refoulement de la Presle » ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

-----  
**La délibération est adoptée à la majorité par :**

**- 30 voix pour**

**- 5 voix contre**

**- 3 abstentions**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_098**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Traitement des recours administratifs préalables obligatoires : rapport annuel 2020

**Rapporteur :** Philippine GAULT

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Sécurité, stationnement et systèmes

**Délibération n° DELI2021\_098**

**Commission** : Prévention et sécurité

**Objet** : Traitement des recours administratifs préalable obligatoires : rapport annuel 2020

**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie ;

Suite à l'entrée en vigueur de la réforme portant dépénalisation du stationnement payant, la compétence de la gestion des contestations des usagers a été transférée de l'Officier du Ministère Public au Maire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) sont adressés au Maire de Romans-sur-Isère pour les Forfaits de Post Stationnement (FPS) établis sur la commune.

Conformément aux dispositions de l'article R2333-120-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire doit publier, chaque année, un rapport complet relatif au traitement des RAPO. La publication de ce rapport poursuit un objectif de transparence à l'égard des usagers.

L'annexe II du CGCT précise que ce rapport annuel doit présenter :

- la dénomination de la commune,
- les moyens humains et financiers consacrés au traitement des RAPO,
- les indicateurs relatifs au traitement des RAPO.

Ce rapport est présenté pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, il correspond à la troisième période d'exploitation de la gestion des FPS et de leurs recours.

S'agissant de la troisième année d'application de cette réforme, les taux d'évolution seront commentés par rapport à l'année précédente.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel relatif au traitement des Recours Administratifs Préalables Obligatoires de l'année 2020 sur la commune de Romans-sur-Isère.

---

### Le conseil prend acte de la délibération

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_099**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Convention portant sur la gestion durable de la population de chats

**Rapporteur :** Etienne-Paul PETIT

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : SCHS

**Délibération n° DELI2021\_099**

**Commission** : Prévention et sécurité

**Objet** : Convention portant sur la gestion durable de la population de chats

**Rapporteur** : Etienne-Paul PETIT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2212-2 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L211-22, L211-23, L211-27, R211-11 et R211-12 ;

Vu l'arrêté municipal n°AM2016/511 en date du 30 décembre 2016 relatif à la détention et conduite d'animaux sur le domaine public et à la propreté animalière ;

Vu l'arrêté municipal n°AM2018/117 en date du 05 mars 2018 portant autorisation de prise en charge des animaux trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune de Romans-sur-Isère ;

Vu la décision DECI2019/102 du 03 mai 2019 portant gestion durable de la population de chats sur la commune de Romans-sur-Isère : accord-cadre à bon de commande ;

Vu la décision DECI2020/001 du 08 janvier 2020 : avenant à l'accord-cadre à bons de commande pour la gestion durable de la population de chats sur la commune de Romans-sur-Isère ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la gestion des animaux errants et garantir la sécurité et la salubrité publique sur le territoire communal;

Considérant que la convention s'inscrit dans le cadre d'une gestion durable de la population des chats errants sur le territoire communal ;

Considérant que les actes de stérilisations, d'identifications et de soins feront l'objet d'une facturation par le vétérinaire ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention portant sur la gestion durable de la population de chats sur la commune de Romans-sur-Isère et d'en valider le paiement directement au vétérinaire,
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au bon déroulement de la coopération avec l'association dans le cadre de la convention.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_100**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Bourse au permis : attribution d'une subvention à l'auto-école Le Vercors

**Rapporteur :** Edwige ARNAUD

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Prévention

**Délibération n° DELI2021\_100**

**Commission** : Prévention et sécurité

**Objet** : Bourse au permis : attribution d'une subvention à l'auto-école Le Vercors

**Rapporteur** : Edwige ARNAUD

Vu les articles L2121-29, L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision 2020\_124 relative à une demande de subvention dans le cadre du plan « quartier d'été 2020 : Bourse au permis » ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Drôme en date du 22 juillet 2020 attribuant une subvention de 5 000 euros à la ville de Romans-sur-Isère pour la mise en place de l'action au profit de dix bénéficiaires ;

Vu la demande de report au 30 juin 2021 des crédits alloués à l'action accordée par le Directeur départemental de la Cohésion Sociale le 15 décembre 2020 ;

Considérant que la candidature de Madame Houria SAMAI a été retenue dans le cadre de l'action Bourse au permis ;

Considérant l'inscription de Madame Houria SAMAI à l'auto-école Le Vercors ;

Considérant que l'intéressée a réalisé une période de travail non rémunéré de 35 heures au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Romans-sur-Isère du 19 au 26 avril 2021 ;

Considérant que les conditions de versement d'une bourse de 500 euros sont réunies ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention de 500 euros à Laurent SOUBIRAN, gérant de l'auto-école Le Vercors, afin de contribuer au financement du permis de conduire de Madame Houria SAMAI,
- de mettre en œuvre les conditions de sa correcte exécution.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**  
**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_101**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Bourse au permis : attribution d'une subvention à l'auto-école de Lycie

**Rapporteur :** Edwige ARNAUD

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Prévention

**Délibération n° DELI2021\_101**

**Commission** : Prévention et sécurité

**Objet** : Bourse au permis : attribution d'une subvention à l'auto-école de Lycie

**Rapporteur** : Edwige ARNAUD

Vu les articles L2121-29, L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision 2020\_124 relative à une demande de subvention dans le cadre du plan « quartier d'été 2020 : Bourse au permis » ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Drôme en date du 22 juillet 2020 attribuant une subvention de 5 000 euros à la ville de Romans-sur-Isère pour la mise en place de l'action au profit de dix bénéficiaires ;

Vu la demande de report au 30 juin 2021 des crédits alloués à l'action accordée par le Directeur départemental de la Cohésion Sociale le 15 décembre 2020 ;

Considérant que la candidature de Madame Salma KHADIR a été retenue dans le cadre de l'action Bourse au permis ;

Considérant l'inscription de Madame Salma KHADIR à l'école de conduite de Lycie ;

Considérant que l'intéressée a réalisé une période de travail non rémunéré de 35 heures au profit des Restaurants du Cœur à Romans-sur-Isère du 03 au 25 mai 2021 ;

Considérant que les conditions de versement d'une bourse de 500 euros sont réunies ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention de 500 euros à l'école de conduite de Lycie afin de contribuer au financement du permis de conduire de Madame Salma KHADIR,
- de mettre en œuvre les conditions de sa correcte exécution.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_102**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Budget principal : pertes sur créances irrécouvrables

**Rapporteur :** Philippine GAULT

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction commune des finances

**Délibération n° DELI2021\_102**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Budget principal : pertes sur créances irrécouvrables

**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'état des créances irrécouvrables a été mis à disposition des élus au secrétariat de la Direction générale ;

Considérant l'état des sommes présenté en non-valeur par le Comptable public en date du 26 février 2021 pour le budget principal ;

Considérant que cet état retrace 50 titres de recettes émis entre 2013 et 2020 sur le budget principal concernant notamment des frais de cantine, des droits de voirie et d'autres produits de gestion courante ;

Considérant que ces créances sont irrécouvrables pour les raisons suivantes : sommes inférieures au seuil de saisie, recherches infructueuses, et poursuites sans effet ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'admettre en non-valeur 50 titres de recettes présentés sur le budget principal,
- d'imputer la somme de 4 143.89 euros au compte 6541 du budget principal, pertes sur créances irrécouvrables.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_103**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Budget eau : pertes sur créances irrécouvrables

**Rapporteur :** Etienne-Paul PETIT

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction commune des finances

**Délibération n° DELI2021\_103**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Budget eau : pertes sur créances irrécouvrables

**Rapporteur** : Etienne-Paul PETIT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'état des créances irrécouvrables a été mis à disposition des élus au secrétariat de la Direction générale ;

Considérant l'état des sommes présenté en non-valeur par le Comptable public en date du 26 février 2021 pour le budget eau ;

Considérant que cet état retrace 1 titre de recette émis en 2017 sur le budget eau concernant la vente d'eau aux abonnés ;

Considérant que cette créance est irrécouvrable pour la raison suivante : somme inférieure au seuil de poursuite ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'admettre en non-valeur 1 titre de recette présenté sur le budget eau,
- d'imputer la somme de 6.47 euros au compte 6541 du budget principal, pertes sur créances irrécouvrables.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_104**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Budget Romans Scènes : pertes sur créances irrécouvrables

**Rapporteur :** Kristofer BANC

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction commune des finances

**Délibération n° DELI2021\_104**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Budget Romans Scènes : pertes sur créances irrécouvrables

**Rapporteur** : Kristofer BANC

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'état des créances irrécouvrables a été mis à disposition des élus au secrétariat de la Direction générale ;

Considérant l'état des sommes présenté en non-valeur par le Comptable public en date du 26 février 2021 pour le budget Romans Scènes ;

Considérant que cet état retrace 2 titres de recettes émis en 2018 sur le budget Romans Scènes concernant notamment la location de salles et d'autres produits de gestion courante ;

Considérant que ces créances sont irrécouvrables pour les raisons suivantes : sommes inférieures au seuil de saisie, et recherches infructueuses ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'admettre en non-valeur 2 titres de recettes présentés sur le budget Romans Scènes,
- d'imputer la somme de 510.23 euros au compte 6541 du budget Romans Scènes, pertes sur créances irrécouvrables.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère





REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_105**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Provision pour créances douteuses

**Rapporteur :** Philippine GAULT

**Séance du 29 juin 2021**

**Service** : Direction commune des finances

**Délibération n° DELI2021\_105**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Provision pour créances douteuses

**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L1612-16, L2321-1, L2321-2 et R2321-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les préconisations de la Chambre régionale des comptes en matière de provision pour risques ;

Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables ;

Considérant les propositions du Comptable public ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constituer une provision pour créances douteuses de 22 200 € correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le Comptable public. Les crédits sont prévus au compte nature 6815 pour l'exercice 2021,
- d'autoriser Madame le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**  
**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_106**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement et modification des durées d'amortissement - Instruction budgétaire et comptable M14

**Rapporteur :** Philippine GAULT

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction commune des finances

**Délibération n° DELI2021\_106**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement et modification des durées d'amortissement - Instruction budgétaire et comptable M14

**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L232-1 et suivants et R2321-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes ;

Vu la délibération n°2020\_138 du 17 septembre 2020 portant sur la durée d'amortissement pour les immobilisations relevant de la nomenclature M14 ;

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 rendant obligatoire l'amortissement des biens renouvelables ;

Considérant les règles de gestion des amortissements dont les modalités sont les suivantes :

- les biens meubles et immeubles sont amortis pour leur coût d'acquisition TTC pour le budget principal et HT pour le budget annexe n°20 Régie Romans Scènes,
- le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire sans prorata temporis à compter de l'exercice suivant l'acquisition pour le budget principal et le budget annexe n°20 Régie Romans Scènes,
- tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction),
- les biens acquis pour un montant inférieur à 500 € HT seront amortis en une seule année ;

Considérant que le dispositif de neutralisation totale des amortissements des subventions d'équipement versées permet par un jeu d'écritures comptables d'annuler l'impact des amortissements des subventions d'équipement versées afin notamment d'améliorer les marges financières en section de fonctionnement ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'annuler et remplacer la délibération n°2020\_138 du 17 septembre 2020 par la présente,
- de fixer les durées d'amortissement telles que définies dans l'annexe pour l'ensemble des budgets gérés sous la nomenclature M14 pour les acquisitions faites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- d'appliquer la neutralisation totale des amortissements des subventions d'équipement versées à compter de l'année 2021 pour le budget principal et le budget annexe n°20 Régie Romans Scènes.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_107**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Régularisation et solde des comptes de tiers 454

**Rapporteur :** Philippine GAULT

**Séance du 29 juin 2021****Service** : Direction commune des finances**Délibération n° DELI2021\_107****Commission** : Administration et finances**Objet** : Régularisation et solde des comptes de tiers 454**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu que toutes les diligences ont été mises en œuvre pour résorber les discordances ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de clôturer les comptes de tiers ci-dessous,
- à défaut d'équilibre entre les dépenses et recettes, il est nécessaire d'inscrire une subvention de 27 331 € au compte 204412 et aux comptes 4542 correspondant au solde des opérations.

n° et nom de l'opération		DEPENSES	n° de l'opération	RECETTES	SOLDE
4541-2	8 Rue Sarailerie	116 598.54 €	4542-2	116 078.28 €	520.26 €
4541-3	6 R Bistour	281.60 €	4542-3	0.00 €	281.60 €
4541-4	TRX R du Puy	1 261.02 €	4542-4	364.80 €	896.22 €
4541-5	Maison du Mouton	3 140.34 €	4542-5	0.00 €	3 140.34 €
4541-8	9 R Mathieu de la Drôme	232.01 €	4542-8	0.00 €	232.01 €
4541-9	5 R Romeyer	224.85 €	4542-9	0.00 €	224.85 €
4541-11	54 Rue Bistour	236.85 €	4542-11	0.00 €	236.85 €
4541-12	6 R ST Nicolas et 1 R des Remparts	220.01 €	4542-12	0.00 €	220.01 €
4541-13	TRX 17 R de l'Armillerie et 13 côte Jacquemart	1 050.62 €	4542-13	0.00 €	1 050.62 €
4541-14	TRX 4 R Ecoiserie et 3 R Du Mouton	2 526.56 €	4542-14	0.00 €	2 526.56 €
4541-15	TRX 5 R du Mouton	144 641.55 €	4542-15	126 639.87 €	18 001.68 €
TOTAL 4541		270 413.95 €	TOTAL 4542	243 082.95 €	27 331.00 €

-----  
La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 38 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 026-212602817-20210629-DELI2021\_107-DE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes. The signature is positioned in the upper left quadrant of the page.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_108**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Reprise de provision

**Rapporteur :** Philippine GAULT

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction commune des finances

**Délibération n° DELI2021\_108**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Reprise de provision

**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu la délibération 2018-187 en date du 19 novembre 2018 ;

Vu la délibération 2017-068 en date du 26 juin 2017 ;

Considérant le rapport de la Chambre régionale des comptes qui appelait à une reprise de ces provisions pour risques ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de reprendre les provisions citées à hauteur de leur constitution à savoir 930 000 € (imputation : nature 7875 / chapitre 78).

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_109**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Création d'autorisations de programme

**Rapporteur :** Philippine GAULT

**Séance du 29 juin 2021****Service** : Direction commune des finances**Délibération n° DELI2021\_109****Commission** : Administration et finances**Objet** : Création d'autorisations de programme**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu les articles L2121-29 et L2211-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les préconisations de la Chambre régionale des comptes qui estiment nécessaire la mise en œuvre d'autorisations de programme sur la ville de Romans-sur-Isère ;

Considérant que l'autorisation de programme (AP) permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations d'investissement dont l'exécution est prévue sur plusieurs exercices, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire. Le montant de l'AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. L'échéancier des crédits de paiements (CP) fixe les montants pouvant être mandatés chaque année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes ;

Considérant que ces modalités de gestion procurent plusieurs avantages cumulatifs. Dès lors que le montant d'un projet ou d'une enveloppe est connu précisément, le montant de l'autorisation de programme accroît la lisibilité budgétaire de la programmation pluriannuelle des investissements dite PPI. Le vote du budget dans ces termes évite l'inscription de la totalité des crédits au départ de l'opération qui génèreront de ce fait des reports qui s'éteindront sur plusieurs années ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création d'autorisation de programme pour les opérations suivantes : aide au ravalement, l'Atelier, chemin des bœufs, vallée de la Savasse ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer les autorisations de programme dans les conditions suivantes :
- autorisation de programme aide au ravalement : 600 000 €,
  - crédits de paiement 2021 : 100 000 €,
  - crédits de paiement ultérieurs : 500 000 € ;
- autorisation de programme l'Atelier : 490 000 €,
  - crédits de paiement 2021 : 89 845 €,
  - crédits de paiement ultérieurs : 400 155 € ;
- autorisation de programme chemin des bœufs : 3 000 000 €,
  - crédits de paiement 2021 : 430 626 €,
  - crédits de paiement ultérieurs : 2 569 374 € ;
- autorisation de programme vallée de la Savasse : 12 275 500 €,
  - crédits de paiement 2021 : 998 942 €,
  - crédits de paiement ultérieurs : 11 276 558 €.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 30 voix pour**

**- 8 abstentions**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 026-212602817-20210629-DELI2021\_109-DE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes. The signature is positioned in the upper left quadrant of the page.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_110**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Centre Communal d'Action Sociale : subvention 2021

**Rapporteur :** Philippine GAULT

**Séance du 29 juin 2021**

**Service** : Direction commune des finances

**Délibération n° DELI2021\_110**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Centre Communal d'Action Sociale : subvention 2021

**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Romans-sur-Isère met en œuvre la politique de la ville de Romans-sur-Isère ;

Considérant que les recettes sur les concessions de cimetière sont désormais encaissées à 100% sur le budget principal de la Ville et que le CCAS ne perçoit plus aucune part de ces recettes ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Romans-sur-Isère, une subvention pour son fonctionnement pour l'année 2021, d'un montant de 1 530 000 € + 22 000 € correspondant à la part des concessions, soit une subvention totale de 1 552 000 €,
- de verser 776 000 € en juin, 388 000 € en août, et 388 000 € en novembre.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_111**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Création d'une commission d'indemnisation pour le chantier du cours Pierre-Didier-Tour Jacquemart

**Rapporteur :** Anthony COURBON



## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_111**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Création d'une commission d'indemnisation pour le chantier du cours Pierre-Didier-Tour Jacquemart

**Rapporteur** : Anthony COURBON

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

La Ville de Romans-sur-Isère a lancé un ambitieux chantier de réaménagement du cours Pierre-Didier dans le cadre du projet « Deval / Europe » afin de mettre en valeur le cheminement piéton, d'améliorer les déplacements et leur sécurité (cycles, autos, piétons), de mettre en valeur les commerces présents sur l'axe et plus globalement de favoriser l'attractivité de la ville. Cette opération majeure du centre-ville a commencé le 15 février 2021 et se terminera à l'automne 2022.

Les 5 phases du chantier se dérouleront en discontinu et permettront de renouveler les conduites d'assainissement et d'eaux pluviales, les réseaux de gaz et d'électricité, le terrassement et le revêtement de surface. Pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement a été ou sera interdite sur certaines périodes et sur des secteurs déterminés.

Le chantier du cours Pierre-Didier a ou va donc impacter par période la vie du quartier du fait notamment de la restriction de la circulation et du stationnement. Ces gênes seront susceptibles d'affecter le chiffre d'affaires de commerçants riverains.

En parallèle, la Ville a engagé le projet global de rénovation de la Tour Jacquemart et de son parvis. Cet aménagement s'inscrit dans le cadre du projet Gar'Is (de la Gare à l'Isère) pour redynamiser le centre-ville. Ainsi, la Tour sera mise en valeur grâce à l'installation de gradins végétalisés, le parvis sera pavé et des espaces verts seront aménagés. Des travaux d'aménagement ont débuté à compter du 25 janvier 2021 et se termineront le 30 avril 2022 au plus tard.

La première phase des travaux a permis de moderniser les réseaux de gaz, d'assainissement, d'eau potable et d'électricité et d'effectuer les recherches archéologiques obligatoires. La seconde phase de travaux concernera l'aménagement du parvis et la mise en place de gradins.

Le chantier de rénovation de la Tour Jacquemart et de son parvis a ou va donc impacter la vie du quartier par période du fait notamment de la restriction de la circulation et du stationnement. Ces gênes seront susceptibles d'affecter le chiffre d'affaires de commerçants riverains.

Dans ces hypothèses, il est possible de mettre en place une procédure amiable d'indemnisation dans laquelle une commission ad hoc statuerait après analyse des conditions d'indemnisation d'une part, et après une expertise économique et financière de la perte de marge brute subie d'autre part.

Il doit cependant être précisé que toutes les gênes causées par des travaux publics n'ouvrent pas droit à indemnisation et que les conditions prévues par les textes et les tribunaux sont restrictives. Les indemnisations ne peuvent notamment être acceptées qu'au regard de l'anormalité et la gravité du préjudice. Les réclamations chiffrées des commerçants, artisans ou professions libérales estimant avoir subi un préjudice consécutivement aux travaux seront transmises à la Commission d'indemnisation amiable. La Commission examinera les demandes, émettra un avis sur leur recevabilité, leur éligibilité au dispositif d'indemnisation au regard des critères jurisprudentiels retenus par les juridictions administratives pour admettre l'indemnisation des dommages de travaux publics.

Les critères de recevabilité des dossiers sont les suivants :

- situation géographique : être à l'intérieur du périmètre concerné par les travaux (Cf. plans annexés) ;
- existence de l'activité antérieure au 01 janvier 2020 ;
- caractère actuel et certain du préjudice soulevé par le requérant ;
- lien direct entre le préjudice économique subi et les travaux réalisés ;
- dommage anormal et spécial.

Le préjudice économique indemnisable doit être constitutif d'une perte de marge brute, qui s'établit par la différence entre la moyenne des marges brutes constatées au cours des trois derniers exercices comptables sur une période correspondante à celle des travaux et la marge brute dérogée pendant lesdits travaux.

La composition d'une telle commission est laissée à la libre appréciation de la collectivité. Afin de garantir l'équité, l'objectivité et l'impartialité du traitement des demandes, la commission sera composée de neuf membres permanents, avec voix délibérative, ainsi que de membres à voix consultative.

Les membres à voix délibérantes sont :

- le Président du Tribunal Administratif de Grenoble ou son représentant, qui préside la Commission ;
- quatre représentants élus désignés en son sein par le Conseil Municipal de la Ville de Romans-sur-Isère : Nathalie BROSSE, Amanda CLOUZEAU, Anthony COURBON et Joseph GUINARD ;
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme ;
- un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Drôme ;
- un représentant de la Direction Générale des Finances Publiques ;
- un représentant de l'Ordre des Experts Comptables de la Drôme.

Les membres pouvant siéger en tant que membres associés, à titre consultatif, sont :

Des référents techniques, financiers ou juridiques, de la Ville de Romans-sur-Isère.

Ainsi, la Commission pourra proposer :

- soit un refus d'indemnisation lorsque le dossier comprend des éléments qui, au regard des textes ou de la jurisprudence, vont dans le sens de l'absence de préjudice ou de son caractère indemnisable ;
- soit la reconnaissance d'un droit à indemnité avec réajustement du montant demandé, en tenant compte des conditions juridiques et de fait applicables ;
- soit une indemnisation sur la base du montant demandé.

En principe, l'indemnisation amiable n'intervient qu'à la fin des travaux pour s'assurer que le préjudice est intégralement connu et ainsi prévenir les cumuls de demandes.

Cependant, la Commission et la Ville de Romans-sur-Isère pourront décider, au cas par cas, d'indemniser un riverain de manière échelonnée pendant la réalisation des travaux en fonction de la durée et de l'importance du préjudice qu'il subit.

Les propositions d'indemnisation de la Commission seront présentées au Conseil Municipal. En cas de décision d'indemnisation, un protocole transactionnel sera ultérieurement élaboré et soumis au vote du Conseil Municipal.

Le cadre et les modalités de fonctionnement de la Commission sont définis par le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'instauration du principe d'indemnisation éventuelle dans le cadre des travaux de réaménagement du cours Pierre-Didier et de la Tour Jacquemart et de son parvis ;
- d'approuver la création d'une Commission amiable d'indemnisation dans le cadre de ces travaux ;
- d'approuver les modalités de composition de cette Commission ;
- d'approuver le règlement intérieur de cette Commission.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_112**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Aide au développement : SAS Colima

**Rapporteur :** Anthony COURBON

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction Attractivité Développement Innovation

**Délibération n° DELI2021\_112**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Aide au développement : SAS Colima

**Rapporteur** : Anthony COURBON

Vu les articles L2121-29, L1111-1, L1511-2, L1511-3 et L1511-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le traité instituant l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles(MAPTAM) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la délibération n°DELI2019\_167 du 23 septembre 2019 pour l'aide au développement des petites entreprises commerciales et artisanales avec point de vente et vitrine ;

Considérant que la Ville de Romans-sur-Isère est engagée dans la mise en œuvre d'une stratégie d'attractivité de son centre-ville et de son plan d'actions intégré ;

Considérant que la Ville de Romans-sur-Isère intervient d'ores et déjà dans le programme Action Cœur de Ville pour la redynamisation des centres villes des villes moyennes ;

Considérant que la Ville de Romans-sur-Isère peut, par convention, conformément au Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et à la loi NOTRe intervenir en complément de l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente mise en œuvre par la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du programme économie de proximité ;

Considérant que l'aide de la commune de Romans-sur-Isère est fixée à 10% des dépenses éligibles HT pour un plafond d'aide fixée à 5 000 € HT en complément de l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes fixée à 20% des dépenses éligibles HT pour un plafond d'aide fixée à 10 000 € HT ;

Considérant la demande de Madame Grimaud, gérante de l'entreprise SAS COLIMA, bar et restaurant à tapas, pour l'obtention d'une aide pour un montant d'investissement éligible de 23 238 € HT ;

Considérant que la Commission «Aide au développement commerce artisanat services» de la Ville de Romans-sur-Isère s'est réunie le lundi 17 mai 2021 afin d'examiner ce dossier de demande d'aide au développement des petites entreprises ;

Considérant que la commission s'est prononcée favorablement pour le versement de la part communale de l'aide au développement à Madame Grimaud pour une aide correspondant à 10% de l'investissement éligible HT soit :

- Pour l'entreprise SAS COLIMA, la somme de 2 324 € HT ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la décision de la commission du 17 mai 2021,
- d'acter le versement de la part de la commune pour le dossier de Madame Grimaud.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**  
**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_113**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Recours aux contrats en alternance

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction des Ressources Humaines

**Délibération n° DELI2021\_113**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Recours aux contrats en alternance

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail ;

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du travail ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 21 mai 2021 ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ;

Considérant que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de recourir au contrat d'apprentissage,
- de conclure, dès la rentrée universitaire 2021, 6 contrats en alternance de niveau Licence ou Master I et II,
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif.

Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_114**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Activités accessoires pour les agents de la Direction Commune des Systèmes d'Information

**Rapporteur :** Philippe LABADENS



## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction des Ressources Humaines

**Délibération n° DELI2021\_114**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Activités accessoires pour les agents de la Direction Commune des Systèmes d'Information

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique ;

Considérant que les agents de la Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI) de la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo apportent un soutien technique lors des élections qui se déroulent sur le territoire communal ;

Considérant que les agents doivent être disponibles pour intervenir à tout moment lors des weekends d'élections et qu'ils sont de ce fait en astreinte ces week-ends là ;

Considérant que les agents de la DCSI sont amenés à intervenir sur les différents sites lors des week-ends d'élection ;

Considérant que la communauté d'agglomération a autorisé les agents de la DCSI à exercer une activité accessoire à la Ville de Romans-sur-Isère dans le cadre des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de recruter les agents de la DCSI en activité accessoire,
- de les rémunérer en astreinte pour chaque week-end d'élection pour lesquels ils seront mobilisés,
- de les rémunérer en complément en fonction des heures effectuées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_115**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Recrutement pour accroissement saisonnier d'activités

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction des Ressources Humaines

**Délibération n° DELI2021\_115**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Recrutement pour accroissement saisonnier d'activités

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer le service des Espaces Verts de la Direction du Centre Technique Communal pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 31 octobre 2021 afin de faire face à l'augmentation de l'activité ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer au sein du service Enfance Périscolaire l'encadrement des activités proposées aux enfants durant la période estivale (accueils de loisirs) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 août 2021 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 - I - 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article 3 - I - 2° de la loi n°84-53 précitée.

Les recrutements se feront sur les grades et les cadres d'emplois correspondant aux missions.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_116**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** DAC- Vacances

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

**Séance du 29 juin 2021****Service** : Direction des Ressources Humaines**Délibération n° DELI2021\_116****Commission** : Administration et finances**Objet** : DAC- Vacances**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

Considérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- rémunération attachée à l'acte ;

Au vu de ces différents éléments, il est proposé la mise en place des vacances suivantes :

Guide Conférencier – Musée de la Chaussure	20 euros/heure
Agent d'accueil – Musée de la Chaussure	12,41 euros/heure (lundi au samedi) 13,15 euros/heure (dimanche et jours fériés)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à recruter des vacataires,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire, ou son représentant, pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**

**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 29 JUIN 2021

**Délibération n° DELI2021\_117**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39  
Présents : 30  
Procurations : 8  
Absents : 1

Le mardi 29 juin 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Nathalie BROSSE, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Jean-Paul CROUZET, David ROBERT, Alexandre CORTOT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Thomas HURIEZ, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Damien GOT à Kévin LE GOFF, Amanda CLOUZEAU à Anthony COURBON, Franck ASTIER à Linda HAJJARI, Marie-Claude FOULHOUX à Nathalie BROSSE, Stephan MARGARON à Nadia OUTREQUIN, Jérémy BEDOUIN à David ROBERT, Yoann FOVELLE-BUISSON à Linda HAJJARI, Jean-François BOSSANNE à Thomas HURIEZ

**Absents :**

Magda COLLOREDO BERTRAND

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle DESGRAND

**Objet :** Créations et suppressions d'emplois

**Rapporteur :** Philippe LABADENS

## Séance du 29 juin 2021

**Service** : Direction des Ressources Humaines

**Délibération n° DELI2021\_117**

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Créations et suppressions d'emplois

**Rapporteur** : Philippe LABADENS

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Considérant les besoins de la collectivité pour le bon fonctionnement des services et notamment la nécessité de créer des emplois permanents ;

Dans le cas où les emplois créés ne pourraient être pourvus par un fonctionnaire, l'autorité territoriale pourra recruter des agents contractuels de droit public ;

### **Direction du Centre Technique Communal :**

- Création d'un emploi d'assistant du chef de projet « Savasse » - poste n°2037- sur le grade de rédacteur territorial à temps complet, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B.

**Motif** : nouveau besoin.

**1 ETP créé.**

### **Direction Animation Culture :**

- Création d'un emploi de chargé de projets culturels - poste n°2030 - sur le grade d'attaché territorial à temps complet, catégorie A.

**Motif** : changement de grade suite à la requalification des missions, le poste actuel sera supprimé lors du prochain conseil municipal

**1 ETP créé. 1 ETP supprimé au prochain conseil municipal.**

### **Direction de la Prévention et de la Sécurité Publique :**

- Dans le cadre du changement de filière du responsable du Centre de Supervision Urbaine création du poste n°2032 sur le grade de rédacteur territorial à temps complet, catégorie B.

**Motif** : changement de grade de l'agent, le poste actuel sera supprimé lors du prochain conseil municipal

**1 ETP créé. 1 ETP supprimé au prochain conseil municipal.**

### **Direction du Projet Urbain :**

- Création d'un emploi d'assistante opérationnelle - poste n°2036- sur le grade de rédacteur territorial à temps complet, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B.

**Motif** : nouveau besoin.

- Création d'un chargé de mission - poste n°2051- sur le grade d'attaché territorial à temps complet, cadre d'emplois des attachés territoriaux, catégorie A.

**Motif** : nouveau besoin.

**2 ETP créés.**

### **Service Communication :**

- Création d'un emploi de chargé de communication interne - poste n°2035- sur le grade d'adjoint administratif territorial à temps complet, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, catégorie C.  
**Motif** : nouveau besoin.
- Création d'un emploi de chargé de communication externe - poste n°2037 - sur le grade d'attaché territorial à temps complet, catégorie A.  
**Motif** : changement de grade suite à la requalification des missions. Le poste actuel sera supprimé au prochain conseil municipal.

**2 ETP créés. 1 ETP supprimé au prochain conseil municipal.**

### **Direction Satisfaction Usagers :**

- Création d'un emploi d'assistante de direction - poste n°2038 - sur le grade de rédacteur territorial à temps complet, catégorie B.  
**Motif** : changement de grade suite à la requalification des missions. Le poste actuel sera supprimé au prochain conseil municipal.
- Création d'un emploi de conseiller relation usagers -poste n°2039- sur le grade de rédacteur territorial à temps complet, catégorie B  
**Motif** : changement de grade suite à la requalification des missions. Le poste actuel sera supprimé au prochain conseil municipal.

**2 ETP créés. 2 ETP supprimés au prochain conseil municipal.**

### **Direction Education Famille :**

Afin d'adapter les moyens humains aux effectifs d'enfants fréquentant les services sur les différents sites concernés, il est proposé les modifications et créations des emplois suivants :

#### **Service Restauration Scolaire : agents de restauration scolaire :**

- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet de 17h/35h, poste n°2040  
**Motif** : modification de la durée hebdomadaire du poste actuel qui sera supprimé lors du prochain conseil municipal
- Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint technique territorial, de 28h à 29.5h, poste n°1996,
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet de 28h/35h, poste n°2041  
**Motif** : modification de la durée hebdomadaire du poste actuel qui sera supprimé lors du prochain conseil municipal
- Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint technique territorial, de 27h à 25h, poste n°1972



- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet de 32,5h/35h, poste n°2042  
**Motif** : modification de la durée hebdomadaire du poste actuel qui sera supprimé lors du prochain conseil municipal
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet 23,5h/35h, poste n°2043  
**Motif** : modification de la durée hebdomadaire du poste actuel qui sera supprimé lors du prochain conseil municipal
- Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint technique territorial, de 22h à 23,5h, poste n°1995,
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet de 21,5h/35h poste n°2044  
**Motif** : modification de la durée hebdomadaire du poste actuel qui sera supprimé lors du prochain conseil municipal
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet de 25h/35h, poste n°2045  
**Motif** : modification de la durée hebdomadaire du poste actuel qui sera supprimé lors du prochain conseil municipal
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet de 24,5h/35h poste n°2046  
**Motif** : modification de la durée hebdomadaire du poste actuel qui sera supprimé lors du prochain conseil municipal
- Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint technique territorial, de 32,5h à 30h, poste n°2001
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet de 16h, poste n°2034  
**Motif** : nouveau besoin

### Service Enfance-Périscolaire

- Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'agent d'animation sur le grade d'adjoint technique territorial, de 31h à 29h, poste n°1974,
- Création d'un emploi d'agent d'animation sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet de 13,5h/35h, poste n°2047  
**Motif** : modification de la durée hebdomadaire du poste actuel qui sera supprimé lors du prochain conseil municipal
- Création d'un emploi d'agent d'animation sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25h/35h, poste 2027
- Création de 3 emplois d'agent d'animation sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 16,5h/35h, postes n°2022, 2023, 2025
- Création de 4 emplois d'agent d'animation sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 13,5h/35h, postes n°2021, 2024, 2028 et 2029

Les **créations d'emplois** correspondent aux missions effectuées jusqu'ici par des agents recrutés par le service Enfance Périscolaire via une association intermédiaire d'insertion de mise à disposition de personnel.

#### **PAC : Unité Entretien Bâtiments**

- Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique territorial, de 23h à 24h, poste n°1990,
- Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique territorial, de 26,5h à 28,25h, poste n°1991,
- Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique territorial, de 28h à 30h, poste n°1311,
- Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique territorial, de 26h à 28h, poste n°1724,
- Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique territorial, de 28h à 30h, poste n°1293,
- Création d'un emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 27h/35h poste n°203,
- Création d'un emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 23,75h/35h poste n°2033,
- Création d'un emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 22,5h/3h, poste n°2026,

Les **créations d'emplois** correspondent aux missions effectuées jusqu'ici par des agents recrutés par l'unité via une association intermédiaire d'insertion de mise à disposition de personnel.

#### **Service Education**

- Création d'un emploi d'agent d'entretien/ATSEM sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet soit 35h, poste n°2048  
**Motif** : modification de la durée hebdomadaire du poste actuel qui sera supprimé lors du prochain conseil municipal
- Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'agent d'entretien/ATSEM sur le grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, de 34h à 31,5h, poste n°1472.

Dans le cadre des emplois polyvalents qui sont rattachés à la fois au service de la Restauration Scolaire et au service Entretien Bâtiments, l'ajustement des postes suivants est nécessaire :

- Création d'un emploi sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet à 28,25h/35h, poste n°2049  
**Motif** : modification de la durée hebdomadaire du poste actuel qui sera supprimé lors du prochain conseil municipal
- Modification de la durée hebdomadaire du poste n°1999 sur le grade d'adjoint technique territorial, de 27,5h à 24,5h.
- Modification de la durée hebdomadaire du poste n°1563 sur le grade d'adjoint technique territorial, de 34h à 33h.

Dans le cadre des départs à la retraite, 7,83 ETP sur la Direction Education Famille seront supprimés lors du prochain conseil municipal.

**Soit 13,3 ETP créés sur la Direction Education Famille. 14,95 ETP seront supprimés au prochain conseil municipal.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter les créations et suppressions d'emplois susvisées
- d'autoriser le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 026-212602817-20210629-DELI2021\_117-DE

-----  
**La délibération est adoptée à l'unanimité par :**  
**- 38 voix pour**

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. H. Thoraval', written over a horizontal line.